

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
ÉTATS PARLEMENTAIRES  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989**

(28<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 26 octobre 1988**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

#### 1. Message de M. le Président de la République (p. 1416).

Prise d'acte par l'Assemblée nationale du message du Président de la République.

#### 2. Souhais de bienvenue à une délégation parlementaire de la République des Philippines (p. 1416).

#### 3. Questions au Gouvernement (p. 1416).

##### APPLICATION DE LA LOI D'AMNISTIE RENDICATIONS SOCIALES (p. 1416)

MM. Jacques Brunhes, Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

##### TAUX DE CHÔMAGE (p. 1417)

Mme Frédérique Bredin, M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

##### RÉFÉRENDUM (p. 1418)

MM. Thierry Mandon, Michel Rocard, Premier ministre.

##### LIBERTÉ D'EXPRESSION (p. 1419)

MM. Bernard Schreiner (*Yvelines*), Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

##### ENTREPRISES PRIVATISÉES (p. 1420)

MM. Jean de Gaulle, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

##### PLUS-VALUES BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE RESTITUÉES À LA FRANCE (p. 1421)

MM. Jacques Godfrain, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

##### VIOLENCE DANS LES PROGRAMMES DE TÉLÉVISION (p. 1422)

M. François d'Aubert, Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

##### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (p. 1424)

MM. Philippe Vasseur, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

##### SITUATION DES ENSEIGNANTS (p. 1425)

MM. Gérard Grignon, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. le président.

##### PÉNALITÉS LAITIÈRES (p. 1426)

MM. Georges Hage, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

##### CYCLONE GILBERT (p. 1427)

MM. Maurice Louis-Joseph-Dogué, Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

##### EMPLOIS TEMPORAIRES (p. 1428)

MM. Pierre Hiard, Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

##### NOMINATION AU CONSEIL D'ÉTAT (p. 1428)

MM. Jean-Louis Debré, Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice.

##### PILULE RU 486 (p. 1429)

Mme Christine Boutin.

M. le président.

MM. Pierre de Bénouville, Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

##### *Suspension et reprise de la séance (p. 1429)*

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

#### 4. Loi de finances pour 1989 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1429).

##### Affaires étrangères Francophonie Relations culturelles internationales (suite)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Réponses de M. le ministre d'Etat, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, M. Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales, aux questions de : MM. Jean-Marie Cambacérès, rapporteur spécial de la commission des finances ; André Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux ; Xavier Deniau, rapporteur pour avis

de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la francophonie; Claude-Gérard Marcus, François Grussenmeyer, Jean-Yves Le Déaut, Michel Bérégovoy, Jean-François Deniau, Pierre Lequiller, Jean Proveux, Charles Pistre, Charles Ehrmann.

Les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère des Affaires européennes.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

**5. Ordre du jour (p. 1443).**

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### MESSAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

**M. le président.** Mes chers collègues, je vais vous donner lecture d'une lettre que j'ai reçue de M. le Président de la République. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*)

« Paris, le 26 octobre 1988 »

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous adresser le texte d'un message au Parlement, relatif au référendum du 6 novembre 1988 sur la Nouvelle-Calédonie.

« Je vous serais reconnaissant d'en donner lecture à l'Assemblée nationale au début de sa séance de ce jour.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes meilleurs sentiments. »

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND. »

Voici les termes du message de M. le Président de la République :

« Mesdames et Messieurs,

« Comme vous le savez, j'ai décidé, sur proposition du Gouvernement, et conformément à l'article 11 de la Constitution, de soumettre au référendum le projet de loi portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie.

« Après une longue période de déchirements et d'incompréhension, la Nouvelle-Calédonie voit s'ouvrir devant elle un avenir que ses responsables, exprimant le vœu des populations, entendent consacrer à la réconciliation et au développement.

« S'il est malheureusement fréquent d'observer dans l'histoire l'enchaînement de la violence conduite des communautés divisées jusqu'à la guerre civile et à son cortège de haines inexpiables, plus rares sont celles qui, prenant conscience de la course à l'abîme où elles sont engagées, accomplissent sur elles-mêmes l'effort d'en arrêter le cours.

« Cet acte de courage et de lucidité, nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie ont su le faire. Le dialogue a été renoué. L'accord a été signé. Il prévoit et organise un délai de dix ans avant le vote d'autodétermination. Dans l'intervalle, il reviendra à la République d'administrer la preuve qu'un développement équilibré est possible dans la justice et la sécurité pour tous.

« Ce projet de loi, le Gouvernement aurait pu vous en confier le soin. Le Parlement a souvent délibéré des institutions de la Nouvelle-Calédonie. (« Eh oui ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

« Sept fois depuis 1945, dont trois au cours de la dernière décennie. Mais ces multiples remises en cause (« Eh oui ! » sur de nombreux bancs du groupe socialiste) ont précisément convaincu les dirigeants des deux principales communautés de l'archipel que pour garantir la durée du contrat il convenait que le peuple français engageât directement et solennellement sa foi.

« C'est à quoi j'invite aujourd'hui les Français. Sans référendum, il n'y aurait pas eu d'accord.

**M. Gabriel Kesperleit.** Ce n'est pas vrai !

**De nombreux députés du groupe socialiste.** Chut !

**M. le président.** « Le référendum n'a pas d'autre objet que de le confirmer, pour ratifier ce qui s'est fait et rendre possible tout ce qui reste à faire. Ainsi que je l'ai dit ailleurs et le redirai, il ne marquera ni le triomphe d'un camp, ni la défaite d'un autre, aussi bien en métropole qu'en Nouvelle-Calédonie. Il annoncera la victoire de la concorde et de la paix.

« Mesdames et Messieurs, j'espère que vous pourrez y contribuer. »

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND »

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'Assemblée nationale donne acte à M. le Président de la République de son message, qui sera imprimé et distribué.

2

### SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

**M. le président.** Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation parlementaire philippine (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Elle est conduite par M. Antonio Aquino, président de la commission du logement de la Chambre des représentants de la République des Philippines.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom à tous, la bienvenue à nos collègues. (*Applaudissements prolongés.*)

3

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

#### APPLICATION DE LA LOI D'AMNISTIE REVENDICATIONS SOCIALES

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le Premier ministre, au mois de juillet dernier, notre assemblée a voté la loi d'amnistie. Le débat a mis en évidence qu'environ 15 000 militants syndicaux, que l'on dit protégés, sont licenciés chaque année en France. C'est inacceptable.

Or, que constatons-nous aujourd'hui ?

Le patronat et certains hauts fonctionnaires tentent de limiter l'application de la loi en ce qui concerne tant la réintégration que l'effacement des faits fautifs et de la plupart des sanctions disciplinaires. Ils s'appuient notamment sur les déclarations de M. Soisson, ministre du travail, et sur la circulaire qu'il a prise le 28 juillet dernier.

Les directions des entreprises publiques - Renault, S.N.C.F., R.A.T.P., pour ne prendre que ces quelques cas - refusent la réintégration des salariés abusivement licenciés. Le patronat suit l'exemple et l'amplifie par des procédures et sous des formes diverses.

Les patrons condamnés pour délit ont été blanchis par la loi. Celle-ci devrait s'étendre pleinement aux salariés frappés pour avoir défendu l'emploi et les salaires.

Les entraves à la mise en application de la loi d'amnistie, y compris par circulaire ministérielle, ne sont-elles pas des signes de votre inquiétude devant les luttes revendicatives dynamiques, que nous soutenons pleinement, pour l'amélioration du pouvoir d'achat et de l'emploi ? Ces luttes se développent dans le secteur public - postiers, cheminots, enseignants, Air France, R.A.T.P., infirmières - et dans le secteur privé.

Au moment où s'amplifie le mouvement social, ne pensez-vous pas, monsieur le Premier ministre, qu'il est urgent de faire en sorte que la loi d'amnistie, qui est une bonne loi, s'applique dans toute sa plénitude et d'ouvrir enfin de véritables négociations répondant aux exigences des salariés ? Les moyens existent pour cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, la loi du 20 juillet 1988 a prévu que les salariés licenciés pour une faute commise dans l'exercice de leurs fonctions de représentant du personnel ou de représentant syndical puissent obtenir la réintégration dans leur emploi ou dans un emploi équivalent. Ce principe est assorti de deux exceptions : en cas de force majeure ou en cas de faute lourde du salarié. S'il y a un litige, les conseils de prud'hommes sont appelés à trancher.

Une circulaire a été prise dès le 28 juillet, vous l'avez rappelé, pour préciser les conditions d'application de la loi. Depuis cette date, j'ai veillé à ce que la loi soit appliquée sans restriction, mais également sans extension. L'objectif est clair : la loi, toute la loi, rien que la loi !

Ce principe m'a conduit à décider la réintégration chez Renault de trois salariés licenciés, dès lors que la loi pouvait s'appliquer à leur cas. Je continuerai de me tenir à cette ligne de conduite.

Je vous indique pour conclure, monsieur le député, qu'un bilan de l'application de la loi sera établi au cours du premier trimestre de l'année prochaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### TAUX DE CHÔMAGE

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Frédérique Brédin.

**Mme Frédérique Brédin.** Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le chômage a diminué en septembre de 2,1 p. 100. (« Grâce à qui ? » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) C'est la plus forte baisse connue depuis dix ans. (« Grâce à nous ! » sur les mêmes bancs.) Il faut remonter à 1978 pour trouver une telle évolution. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette diminution de 2,1 p. 100 des demandeurs d'emploi, cela signifie 53 600 chômeurs en moins, 53 600 familles qui ont retrouvé l'espoir.

Ces résultats, monsieur le ministre, sont des éléments de satisfaction et d'espérance.

**M. Francis Geng.** C'est l'héritage !

**Mme Frédérique Brédin.** Et je suis certaine que, sur les bancs de cette assemblée, tout le monde se réjouira de cette amélioration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Mais n'oublions pas tous ceux et toutes celles qui n'ont pas encore trouvé d'emploi, qui souffrent toujours du chômage. L'embellie n'est pas générale. Certains secteurs et certaines régions restent très durement touchés.

Globalement, le marché de l'emploi paraît bien orienté depuis deux mois, les licenciements diminuent, les offres d'emploi et même les créations nettes d'emplois augmentent. On assiste ainsi à la réussite des premières mesures prises par le Gouvernement pour favoriser l'emploi. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur plusieurs*

*bancs de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais il faut, dans ce domaine, analyser les évolutions avec beaucoup de prudence.

Ma question, monsieur le ministre, est donc la suivante : cette situation vous semble-t-elle un renversement de tendance durable ? Peut-on espérer que cette évolution favorable se prolonge et que la France connaisse enfin une reprise de l'emploi et donc un recul du chômage ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Madames le député, le nombre des chômeurs a diminué, au cours du mois de septembre, de 53 600. C'est effectivement la baisse la plus importante que nous ayons eu à constater depuis de très nombreuses années.

**M. René André.** Vous n'y êtes pour rien !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Merci, Chirac !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** La baisse a été suffisamment importante...

**M. Jean Ueberschlag.** Grâce à qui ?

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Grâce au déficit américain !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** ... pour que je demande à mes services, dimanche et lundi, de vérifier leurs chiffres.

Trois raisons expliquent cette évolution.

**M. Jean Ueberschlag.** Une seule : la bonne politique de M. Chirac !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Tout d'abord, le marché de l'emploi demeure bien orienté comme en témoignent les deux chiffres suivants.

En un an le nombre des licenciements pour cause économique a diminué de 12,3 p. 100. (*Applaudissements sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Par ailleurs, les offres nouvelles d'emplois de catégorie A, c'est-à-dire les véritables emplois, déposées par les entreprises dans les services de l'A.N.P.E. se sont élevées à près de 45 000 au mois de septembre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas grâce à vous ! C'est grâce à Chirac !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Elles proviennent essentiellement des petites et des moyennes entreprises. Le marché de l'emploi est donc bien orienté. C'est le signe d'un dynamisme retrouvé de notre économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Ueberschlag.** Vous avez toujours combattu cette politique !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** La deuxième raison de cette évolution tient aux modifications intervenues dans la population active et au fait que le nombre des entrées des jeunes sur le marché du travail a été moins élevé. Cela signifie qu'ils sont plus nombreux à poursuivre leur scolarité, à commencer des études supérieures. La diminution est de 2,2 p. 100.

La troisième raison, mesdames et messieurs les députés, tient à l'action de développement de la formation professionnelle que nous avons conduite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Qui « nous » ?

**M. Frenk Borotra.** C'est le miracle Soisson !

**M. Eric Raoult.** C'est nous qui l'avons conduite !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je me permets de rappeler que les stages de formation professionnelle n'avaient été organisés, par le précédent gouvernement que sur les cinq premiers mois de l'année, et que M. Delebarre et moi-même avons dû réalimenter la pompe. C'est parce que nous avons réalement la pompe que nous avons obtenu ces résultats en septembre ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Cela a permis d'opérer très naturellement 115 000 entrées en formation de jeunes et d'adultes au cours du mois de septembre.

La vraie question est de savoir s'il s'agit d'un véritable retournement de conjoncture.

**M. Frank Borotra.** Un retournement de veste !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Nous avons constaté une amélioration sur deux mois. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Robert-André Vivien.** Faites-le taire, monsieur le président, il dit n'importe quoi !

**M. Bernard Bardin.** Silence, monsieur Vivien, laissez parler M. le ministre !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Il y a un dynamisme retrouvé malgré une économie fragile et l'évolution nous permet d'envisager, pour la fin de l'année, non plus 100 000 ou 250 000 chômeurs de plus, mais peut-être la croissance zéro du chômage !

Il me semble donc que toute l'Assemblée, des bancs de la majorité à ceux de l'opposition, devrait être attachée à cet effort. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### RÉFÉRENDUM

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Mandon.

**M. Thierry Mandon.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

A quelques jours d'un référendum important pour la paix civile et l'avenir de la Nouvelle-Calédonie qui concerne tous les Français, un parti politique, qui se recommande de la pensée gaulliste, prône la non-participation.

**M. Charles Ehrmann.** Comme Mitterrand en 1972 !

**M. Thierry Mandon.** Chaque formation politique dans notre pays a certes la liberté et la responsabilité de ses choix. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Eric Raoult.** Merci !

**M. Thierry Mandon.** Mais, s'agissant d'une consultation sans enjeu plébiscitaire *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* et au lendemain du très fort taux d'abstention, décrié unanimement, relevé lors des dernières élections cantonales, cet appel à l'incivisme nous apparaît comme un grave manquement à la Constitution elle-même, laquelle reconnaît aux partis et aux formations politiques : « la fonction de concourir à l'expression du suffrage universel ».

Il y a plus grave encore.

Le secrétaire général de cette formation a déclaré que son parti ne s'estimerait pas lié par le résultat du référendum du 6 novembre. *(« Scandaleux ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous rappeler à tous les parlementaires et aux Français qui vous écoutent les enjeux politiques et les données juridiques de cette consultation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Gabriel Kasperait.** Ce n'est pas une question, c'est une combine !

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Gabriel Kasperait.** L'affaire était bel et bien préparée !

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Monsieur le député, votre question concerne la Nouvelle-Calédonie...

**M. Robert-André Vivien.** N'employez pas le terme « factieux », s'il vous plaît !

**M. le Premier ministre.** ... mais je veux d'abord mettre cette occasion à profit pour prier l'Assemblée de bien vouloir m'excuser car je la quitterai plus tôt que je n'ai coutume de le faire lors des séances de questions au Gouvernement. Je dois, en effet, aller assister à la lecture du message du Président de la République au Sénat.

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas grave ! *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le Premier ministre.** Merci, monsieur Vivien ! Ce n'est, en effet, pas grave, mais je tenais à m'en excuser !

**M. Bernard Poinant.** N'écoutez pas M. Vivien, monsieur le Premier ministre !

**M. Roland Huguat.** C'est toujours du même niveau !

**M. le Premier ministre.** L'enjeu du référendum, pour ceux qui ne le mesuraient pas encore, a été rappelé par le message solennel que vient de faire lire M. le Président de la République. Il l'a exprimé en des termes élevés qui correspondent à l'importance et à la gravité du sujet.

**M. Jean Brocard.** Archaïque !

**M. Gabriel Kasperait.** Ce message est bourré de mensonges !

**M. le Premier ministre.** Cet enjeu-là, si conforme à l'intérêt national - car j'ai l'intime conviction que le référendum permettra à la Nouvelle-Calédonie de rester durablement dans l'ensemble national...

**M. Jean Brocard.** Tjibaou !

**M. le Premier ministre.** ... dès lors que notre pays assurera à tous ceux qui y vivent des chances égales d'épanouissement - cet enjeu-là donc, nous avons fait en sorte qu'il ne soit pollué par aucun enjeu politique, par aucune dimension plébiscitaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)* Une formation politique et une seule ne l'a pas entendu de cette oreille.

**M. Jean Uberschlag.** Elle a raison.

**M. le Premier ministre.** C'est pourquoi, à la recherche du terme technique qui convenait pour qualifier cette orientation, j'ai parlé de « factieux ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Très bien !

**M. Roland Huguat.** Les nostalgiques d'Ouvéa !

**M. le Premier ministre.** Les « factieux », selon le dictionnaire - notre langue a sa précision - ...

**M. Pierre Mazeaud.** Le Robert ou le Larousse ?

**M. le Premier ministre.** Les deux ! Tragique convergence pour vous ! *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Les « factieux », donc, sont ceux qui font partie d'une faction et cherchent à fomenter des troubles. *(Oh ! sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

J'appelle donc faction le cartel de ceux qui préfèrent le désordre à l'ordre et à la paix quand ils sont rétablis par d'autres. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Gabriel Kasperait.** Ce sont vos amis qui ont mis le désordre, avec M. Pisani !

**M. le Premier ministre.** En annonçant qu'elle ne serait pas liée par les résultats du référendum, ne serait-ce que sur un seul point...

**M. Roland Huguat.** C'est honteux !

**M. Gérard Gouzes.** Scandaleux !

**M. le Premier ministre.** ... cette formation fragilise l'accord intervenu sur un élément essentiel, voulu à la fois - j'y insiste - par le R.P.C.R. et par le F.L.N.K.S., par M. Lafleur et par M. Tjibaou : la stabilité pour dix ans, afin de favoriser le développement économique à l'abri des querelles institutionnelles.

Je veux cependant apporter un correctif à ce texte que j'avais rapidement dicté à mes collaborateurs et plaider les circonstances atténuantes pour M. Juppé, secrétaire général du R.P.R. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Gabriel Kasperoît.** Encore des leçons !

**M. le Premier ministre.** En effet, si ma mémoire est exacte, messieurs, il n'a pas osé vous compromettre dans une phrase définitive qui vous aurait tous engagés.

**M. Robert-André Vivien.** Laissez-nous notre courage !

**M. le Premier ministre.** Je crois me souvenir qu'il a dit : « Je ne me sentirai pas lié. » Vous apprécierez comme vous voudrez, mais c'est plutôt pire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes un provocateur. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Richard.** Et c'est M. Vivien qui le dit !

**M. le Premier ministre.** Je dis donc qu'ils fomentent des troubles ceux qui, par avance, prennent des distances avec le premier statut voulu et négocié par les principales communautés, lesquelles, il y a six mois encore, se combattaient les armes à la main.

**M. Eric Raoult.** Et les gendarmes ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le Premier ministre.** Il y a, au sein du R.P.R., des femmes et des hommes qui, n'écouterant que leur conscience et le sentiment de l'intérêt général (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) ont spontanément appelé à voter oui ! Voilà maintenant qu'on prétend les faire taire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

On a parlé d'abstention motivée ! Motivée par quoi ? J'ai retrouvé une citation qui me paraît caractériser ces motifs. Ce sont en fait des arrière-pensées qu'aurait qualifiées de « vulgaires et subalternes » - je le cite - le général de Gaulle lui-même. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Robert-André Vivien.** Laissez de Gaulle tranquille !

**M. le Premier ministre.** Il vous encombrera longtemps ! Naguère encore, M. Juppé lui-même disait craindre l'abstention qui fragiliserait les accords de Matignon.

**M. Jean Kiffer.** Et Mitterrand en 1972 ?

**M. le Premier ministre.** Vous avez entendu M. Juppé comme moi-même. Voilà qu'il contribue à la provoquer !

**M. Franck Borotra.** Provocateur vous-même !

**M. le Premier ministre.** Loin de concourir à l'expression du suffrage, il œuvre à la propagation de l'incivisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Gouzes.** C'est un politicien !

**M. le Premier ministre.** Eh oui, nous le savions !

**M. Robert-André Vivien.** Et Mitterrand en 1972 ?

**M. le Premier ministre.** On a mis en avant les prétextes les plus divers, les explications les plus alambiquées pour tenter de cacher vainement cette vérité cruelle selon laquelle la position du R.P.R. se réduit en fait à ce slogan unique : « Courage, fuyons ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Jusqu'ici, jusqu'à ce jour, jusqu'à cette décision, on n'avait, mesdames et messieurs les députés, jamais songé à rapprocher gaullisme et désertion, gaullisme et lâcheté ! (*Vives protestations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les*

*bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Je sais en tous cas que s'appuyer sur l'indifférence ne servira jamais les intérêts de la France, ni dans le Pacifique Sud ni ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

(*La quasi-totalité des députés du groupe du Rassemblement pour la République, de nombreux députés du groupe Union pour la démocratie française et quelques députés du groupe de l'Union du centre commencent à quitter l'hémicycle en protestant.*)

**M. Gabriel Kasperoît.** C'est honteux !

**M. Pierre Mezaud.** C'est ignoble !

**M. le Premier ministre.** Fuyez ! Fuyez ! C'était mon pronostic.

**M. Gabriel Kasperoît.** Vous êtes indigne de la France !

**M. Philippe Vasseur.** C'est scandaleux !

**M. le Premier ministre.** Quel que soit l'effet de ces dérobades, je reste convaincu, pour l'avenir, que les Français ne se résoudront pas à ce que soit défait ce que nous avons eu tant de mal à construire après tant de violences et de morts.

**M. Jaan Brocard.** Provocation !

**M. Gabriel Kasperoît.** Vous n'êtes pas majoritaires. Vous ne représentez pas la France. C'est vous le factieux !

**M. le Premier ministre.** Cela a permis de rétablir la paix, la confiance et la concorde qui sont encore fragiles et qui auront bien besoin, le 6 novembre prochain, de l'adhésion de la nation. (*Mmes et MM. les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent longuement.*)

#### LIBERTÉ D'EXPRESSION

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner (*Yvelines*).

**M. Bernard Schreiner** (*Yvelines*). Monsieur le ministre de l'intérieur, je suis, comme beaucoup de mes collègues, scandalisé par la montée de l'intolérance et de l'intégrisme en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Bepi.** La preuve !

**M. Bernard Schreiner** (*Yvelines*). Au mépris de la liberté de choix et d'expression des citoyens, des commandos d'intégristes religieux et d'extrême-droite font le siège des salles de cinéma où est diffusé le film de Martin Scorsese *La Dernière Tentation du Christ*. La violence, les menaces, les attentats se succèdent, entraînant des incendies de salles, des blessés et, récemment, un mort.

A Paris, comme en province, ces manifestations qui sont uniques, par leur violence, en Europe, ont amené la plupart des directeurs de salles à arrêter la diffusion du film. Une seule salle à Paris continue à le projeter. Aller au cinéma devient dangereux.

Il est grave, pour l'avenir, que les intégristes soient en train de gagner leur bataille, ce qui ne peut que les encourager à continuer leur obstruction pour d'autres films ou spectacles. Dès maintenant, le film de Claude Chabrol *Une affaire de femmes* se trouve dans le collimateur de ces commandos.

Une nouvelle inquisition, monsieur le ministre, se met ainsi en place. La liberté de création, la liberté d'expression sont aujourd'hui en cause. Aucune raison religieuse, idéologique, politique autre que l'application de nos lois ne peut justifier une limitation de cette liberté d'expression. Nous ne pouvons accepter que des commandos d'intégristes religieux d'extrême droite empêchent les habitants de notre pays d'exercer, en toute sécurité, la liberté de leur choix.

Monsieur le ministre, quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour opposer à ces actions, qui rappellent un autre temps, la rigueur de la loi et pour assurer les libertés essentielles de nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, connaissant vos convictions républicaines et religieuses, je comprends votre question.

Quelles que soient les convictions des uns et des autres, ce qui vient de se passer, et ce qui se prépare concernant les films *La Dernière Tentation du Christ* et *Une affaire de femmes*, après le *Je vous salue Marie*, est inacceptable.

Les dispositions que je compte mettre en œuvre comme celles que j'ai déjà prises seront, je l'espère, suivies par des mesures prononcées par les tribunaux à l'encontre de plusieurs dizaines de personnes qui ont été interpellées et qui seront déferées devant les juges.

La République défend les libertés, et en particulier celles d'expression et de pensée. Elle défend donc la liberté des cultes.

Il y a quelques semaines d'importantes forces de police ont été mobilisées, à Paris et en province, pour assurer la pratique, dans la paix et la sécurité, des fêtes juives. Heureusement les autres cultes ne sont pas menacés en France par des actes de violence. Pourquoi faut-il que des projections cinématographiques fassent l'objet d'attaques ?

La liberté de création artistique, elle aussi, doit être défendue. Elle l'est et elle le sera davantage si les mouvements actuels se poursuivent.

Je constate à regret que certains ont condamné un film sans l'avoir vu. J'observe que toute incitation à la censure morale peut conduire à l'incitation à la censure physique. En fait, c'est la liberté d'aller et de venir qui a été refusée à ceux qui voulaient voir ce film, ce qui est leur droit.

L'intégrisme défigure. Il peut défigurer toute religion, et les exemples contemporains sont, hélas, nombreux. L'Islam n'en a pas le monopole. Il y a ainsi en France un intégrisme catholique lié à des mouvements d'extrême-droite. On a déjà parlé des *skinheads*, et il est malheureusement exact que l'on trouve des liens entre ces deux mouvements.

Je veux, en vous répondant, monsieur le député, souligner que ce qui me consterne et me préoccupe, c'est que la plupart des interpellés sont de très jeunes gens, de très jeunes filles, parfois des mineurs. Ils ont donc été manipulés par on ne sait qui, dans on ne sait quelles organisations, encore que l'on commence à s'en douter. Il faut dire à ceux qui voudraient imiter ces jeunes dont certains sont actuellement entre les mains de la police, vont être déferés en justice et seront, je l'espère, condamnés, qu'ils courent un grand danger.

Nul ne peut prétendre être chargé de défendre le christianisme qui, au demeurant, n'est pas menacé en France où la liberté des cultes est totale. Au surplus, on ne défend pas le christianisme par la violence dans la France républicaine d'aujourd'hui dont la devise « Liberté, égalité, fraternité » sera célébrée l'année prochaine. Nul ne peut rêver un instant défendre quelque religion que ce soit par la violence.

Le christianisme lui-même est un message de liberté, un message de justice, un message d'égalité car on peut lire dans l'Évangile : « Il n'y a plus ni juif ni grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme. »

Il faut mettre dans le droit chemin ces jeunes aveuglés sans doute par leurs parents, par des adultes qui jettent des bombes lacrymogènes ou qui se livrent à des actes incendiaires sous prétexte de défendre une religion que nul ne menace en France.

La police peut les conduire devant la justice qui peut les condamner aux peines qu'ils méritent, mais ce sont avant tout les adultes qui les égarent et qui sont les grands responsables de ces mouvements plus ou moins souterrains, plus ou moins manipulés dans lesquels, comme par hasard, ceux qui sont interpellés sont, je le répète, de très jeunes gens et de très jeunes filles. Voilà, monsieur le député, ce que je peux vous dire.

Il serait bon que tous ceux qui pensent comme nous, quelles que soient nos positions politiques et quelles que soient nos croyances, religieuses ou non, veuillent bien admettre qu'il est de noire devoir de faire prendre conscience aux jeunes qui s'embarquent dans ces opérations de folie criminelle et aux adultes qui les y incitent ou qui les tolèrent qu'il serait temps que cela cesse.

Bien sûr, je vais encore renforcer la surveillance à l'entrée des cinémas, faire fouiller tous ceux qui entreront dans le cinéma, faire dégager les trottoirs pour que les gens puissent acheter leur billet pour un film, deux films, pour combien encore ? Ceux qui ont envie de se faire une idée sur ce film ont le droit d'aller le voir. Ils en ont d'autant plus le droit

que tout le monde devrait, avant d'avoir une idée sur un film, l'avoir vu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### ENTREPRISES PRIVATISÉES

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean de Gaulle.

**M. Jean de Gaulle.** Monsieur le président, avant de poser ma question qui s'adressera à M. le Premier ministre, j'aimerais dire combien je regrette qu'il ait perdu son sang-froid tout à l'heure (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) et lui demander si lui-même ne se sent pas lié par le référendum qui a eu lieu il y a un an en Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le Premier ministre, les pouvoirs publics, selon des rumeurs insistantes, paraissent agir en bourse grâce aux diverses compagnies d'assurances nationalisées et grâce à la Caisse des dépôts afin de modifier les rapports au sein de l'actionnariat des entreprises privatisées en vue d'en faire reprendre directement ou indirectement le contrôle par l'Etat.

Le président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations a d'ailleurs, à cet égard, évoqué ces offensives, affirmant : « Nous intervenons avec l'idée de contribuer à recomposer de façon minoritaire les noyaux durs afin d'être au courant de ce qui se passe dans ces entreprises et de s'assurer du maintien de leur orientation. » Il ajoutait : « Cette présence discrète qui n'a rien d'hostile doit nous donner un poste dans les conseils d'administration. »

Monsieur le Premier ministre, la représentation nationale a besoin d'être éclairée sur ce qu'est véritablement la politique du Gouvernement en la matière.

Entend-il procéder à des renationalisations occultes des entreprises privatisées ?

Pourquoi celles-ci, qui sont devenues des entreprises de droit commun, doivent-elles faire de la part du Gouvernement l'objet d'une surveillance particulière ?

Votre gouvernement a-t-il donné des instructions aux sociétés d'assurances nationalisées de prendre un contrôle croissant des titres de ces sociétés alors que, me semble-t-il, elles devraient plutôt se préoccuper d'abaisser leurs primes trop élevées par rapport à la moyenne européenne ?

La Caisse des dépôts et consignations a-t-elle reçu des instructions dans le même sens ? Si oui, pourquoi cet organisme, qui dispose du monopole public des dépôts des caisses d'épargne et qui est surtout chargé de financer le logement social et l'équipement des collectivités locales, joue-t-il un rôle boursier contraire à sa mission ?

Quelle relation existe-t-il entre les compagnies d'assurances nationalisées et la Caisse des dépôts, d'une part, et certains investisseurs privés français ou étrangers, d'autre part, ces relations conduisant à des alliances en vue de modifier l'actionnariat des entreprises privatisées ?

Enfin, monsieur le Premier ministre, avez-vous l'intention de donner des directives pour que cessent des pratiques occultes contraires à la loi et qui pourraient avoir pour conséquence de favoriser des intérêts privés français ou étrangers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le député, votre question est d'actualité. Je comprends qu'elle soit posée. Votre préoccupation me paraît tardive.

**M. Marcel Wacheux.** Exact !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le temps est passé où l'on constituait les conseils d'administration des sociétés privatisées dans le bureau du ministre des finances. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je dis que votre question est d'actualité parce que, en effet, il y a sur le marché financier des investisseurs privés et publics qui achètent des actions. C'est leur droit. Pour les investisseurs privés, je ne pense pas que vous voudriez le mettre en cause. Pour les investisseurs publics qui ont la mis-

sion, la responsabilité de garantir les intérêts qui leur sont confiés, lorsqu'ils jugent qu'une entreprise privatisée donne de bons résultats et que la meilleure garantie de leurs placements se situe là, je trouve qu'il est de leur devoir de le faire et je les y ai encouragés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela étant, nous allons parler, si vous le voulez bien, de ce qui était dans votre esprit mais n'était pas dans votre question. (*Sourires sur les mêmes bancs.*)

Il s'agit de la situation de la Société générale. En effet, un groupe d'investisseurs privés...

**M. Bernard Pons.** Non !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... le groupe Marceau-Investissements a acheté des titres de cette société, comme il en a le droit. Il les a achetés sur le marché. Permettez-moi de vous dire que cela lui est d'autant plus facile qu'il fait partie de ce bloc d'actionnaires stables qu'on a appelé en d'autres temps « noyau dur » et que ce n'est pas moi qui l'ai installé là ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** C'était une très bonne question !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il a donc décidé en effet, comme le marché le permet, d'acheter des actions et, conformément aux dispositions légales, lorsqu'il a atteint un certain seuil, il en a informé les autorités boursières et les autorités monétaires.

Vous dites aussi que ce groupe peut trouver tel ou tel concours de la part de compagnies d'assurances ou de la Caisse nationale de prévoyance, filiale de la Caisse de dépôts, qui se trouvent actuellement représentées dans le capital des sociétés privatisées. C'est vrai ! Mais là encore, ce n'est pas moi qui les y ai mises ! Car cette curieuse privatisation qui a consisté à créer des blocs d'actionnaires stables avec des intérêts privés et des filiales d'entreprises publiques m'a toujours paru une singulière architecture.

Voilà ce que je peux dire à propos de la question qui est posée.

Mais, je voudrais, si vous le permettez, vous faire part du souci qui m'anime.

Je dois veiller, en ma qualité de ministre des finances, à ce que ces opérations se déroulent dans des conditions de transparence, propres à garantir le respect des intérêts des petits porteurs.

S'agissant d'un grand établissement de crédit de la place, je dois veiller à ce que les nouveaux actionnaires bénéficient d'une surface financière propre à renforcer cet établissement dans la compétition internationale, et, particulièrement, dans la perspective du grand marché européen.

N'attendez pas de moi que je m'ingère dans le fonctionnement du marché (*M. Madelin applaudit*), que je désigne les bons ou les mauvais en fonction de leur appartenance politique ou de leurs relations personnelles. Je me l'interdis. Sur ce point-là, au moins, monsieur Vivien, il y aura rupture.

**M. Robert-André Vivien.** Mais, je n'ai rien dit !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Non, mais vous me regardiez si fortement que j'ai senti que vous alliez parler ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Je vous entendais dire, tout à l'heure : « Merci à M. Chirac et à M. Balladur. » Dans le cas qui nous intéresse, il y a rupture totale. Moi, je suis, s'agissant du secteur privé, pour la liberté du marché. (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Godfrain.** Et pour la transparence ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je ne suis pas pour un travail occulte élaboré dans le secret du ministère des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il n'y aura, monsieur le député, ni nationalisation occulte, ni nationalisation rampante. Il appartiendra aux actionnaires, lorsque les blocs d'actionnaires stables auront été reconstitués suivant les dispositions légales, de nommer les dirigeants. Et, permettez-moi de le dire, cela sera aussi un changement notable.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vous rappelle que les sociétés publiques qui ont été privatisées l'ont été selon le processus suivant :

Premièrement, le Gouvernement nomme le président du conseil d'administration ;

Deuxièmement, le Gouvernement nomme les actionnaires qui participent au bloc d'actionnaires stables ;

Troisièmement, enfin, le président du conseil d'administration nomme les membres du conseil d'administration.

Autrement dit, tout venait du Gouvernement, tout venait d'en haut. Je m'interdis absolument cette pratique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, je souhaite que les meilleures équipes soient en place, mais je souhaite aussi, car il y a une leçon à tirer de cela, que la transparence soit totale. C'est pourquoi j'ai demandé à M. Le Portz, ancien président de la commission des opérations de bourse, de bien vouloir présenter un rapport dont, j'espère, pourra sortir un projet de loi, que je vous soumettrai au nom du Gouvernement, assurant la transparence des opérations financières,...

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... garantissant les intérêts des épargnants, assurant la sécurité des investisseurs et des entreprises concernés.

Ce sera le dernier changement par rapport à des pratiques antérieures. Les épargnants et les entreprises y gagneront ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### PLUS-VALUES BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE RESTITUÉES À LA FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le président, ma question va s'adresser à M. le ministre de l'agriculture. Mais, préalablement, je demande à mes collègues de faire un geste très simple, qui consiste à soulever la languette noire qui se trouve sur leur pupitre ; ils verront trois lettres : P, C, A - Pour, Contre, Abstention.

La plupart d'entre eux, qu'ils soient ici depuis quelques mois ou depuis quelques années, ont eu à utiliser la lettre A. Ils se sont donc abstenus.

Avez-vous, mes chers collègues, le sentiment d'avoir été un jour de votre vie, des factieux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Gouzes.** Mais ils étaient venus voter !

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le ministre de l'agriculture, ma question s'adresse à vous.

Hier, lors de l'examen du projet de budget de votre ministère, mon collègue M. Patrick Ollier et moi-même vous avons posé une question. Décidément, ce gouvernement sait toucher les fruits du gouvernement précédent de Jacques Chirac : excédent de recettes fiscales, taux d'expansion en augmentation.

**Un député du groupe socialiste.** Et les infirmières ?

**M. Jacques Godfrain.** Aujourd'hui une nouvelle nous est parvenue de Bruxelles aux termes de laquelle la direction du budget de la C.E.E. annoncerait un excédent considérable du budget agricole sur l'exercice 1988 : près de 6 milliards de francs qui devraient revenir à la France.

A un moment où les agriculteurs français doivent déboursier, à leur tour, des sommes considérables en raison notamment des quotas laitiers sur lesquels M. Michel Rocard, ancien membre du P.S.U. qui prônait l'abstention en 1972 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), a capitulé en rase campagne en 1984 (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), au moment où on peut nourrir quelques inquiétudes légitimes à propos de la négociation bovine à Bruxelles,...

**De nombreux députés du groupe socialiste.** Guillaume !

**M. Jacques Godfrain.** ... je souhaite savoir si cette somme de 6 milliards de francs sera entièrement restituée à la France, si elle reviendra entièrement aux agriculteurs.

Sur ces bancs, toutes tendances confondues, nous avons souhaité, il y a un an, que le produit de la mutualisation du crédit agricole revienne intégralement à l'agriculture.

**M. Gérard Bapt. Guillaume battu !**

**M. Jacques Godfrain.** Je vous demande donc si ces 6 milliards de francs seront entièrement reversés aux agriculteurs pour alléger leurs dettes et pour abonder votre budget.

**M. Gérard Gouzes.** Guillaume n'a rien fait !

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le ministre de l'agriculture, le monde agricole traverse aujourd'hui une crise profonde, s'interrogeant sur le devenir que vous lui préparez par votre attitude à Bruxelles. Selon vous, cette somme leur sera-t-elle créditée ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il est vrai, monsieur le député, qu'hier matin vous m'avez posé plusieurs questions à propos du budget de l'agriculture mais, hier après-midi, vous n'étiez pas là pour écouter mes réponses. (« Ah ! ») *sur les bancs du groupe socialiste.*

**M. Jacques Godfrain.** J'étais en commission !

**M. Gérard Gouzes.** Il s'est abstenu !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** C'est la raison pour laquelle je suis très content de pouvoir vous répondre cet après-midi. Je vais essayer de le faire clairement car il s'agit d'une matière un peu compliquée.

L'Europe, cette année, a dépensé moins d'argent pour favoriser ses exportations de céréales, pourquoi ? Parce que, à la suite de la sécheresse qui a frappé les Etats-Unis d'Amérique, les prix mondiaux des céréales se sont relevés. Nous dépensons donc moins pour favoriser nos exportations. L'ensemble des contribuables de la Communauté, des contribuables français, y compris les agriculteurs, s'en trouveront mieux, et je m'en réjouis.

Pourquoi la Commission européenne propose-t-elle aujourd'hui de restituer une partie de ces sommes économisées aux Etats membres ? Parce qu'il s'agit là, monsieur le député, de la conséquence logique des décisions qui ont été prises par le conseil des chefs d'Etat et de gouvernement de février 1988 - j'insiste sur cette date.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ce conseil a décidé de financer la politique agricole commune jusqu'en 1992 en lui assurant un budget rigoureux, ni plus ni moins.

Cela signifie que, si par malheur la conjoncture céréalière se retournait dans quelques mois nous obligerait à aider davantage nos exportations céréalières, il faudrait à nouveau abonder le budget de la politique agricole commune.

C'est la raison pour laquelle je m'interroge - peut-être vous avec moi, monsieur Godfrain - sur la procédure suivie par la Commission. Ne va-t-elle pas un peu trop vite en besogne ? Ne serait-il pas plus judicieux de sa part de mettre une partie de ses économies en réserve pour pouvoir faire face éventuellement à un retournement de conjoncture.

**M. Gérard Gouzes.** Ce serait de la bonne gestion !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Deuxième question : ces économies devraient-elles servir à nous dispenser de continuer nos efforts pour gérer la politique agricole commune le plus rigoureusement possible ?

Monsieur le député, je voudrais vous rappeler que les pénalités laitières que, malheureusement, nous devons acquitter aujourd'hui, ne sont pas une ressource de la politique agricole commune, elles sont, hélas, une sanction. Je sais les problèmes difficiles que cela pose aux producteurs et je m'efforce, autant que je le peux, d'y faire face. Mais ce n'est pas parce que nous avons fait des économies dans le secteur céréalière que nous pourrions miraculeusement nous dispenser de remplir nos obligations communautaires.

Si nous le faisons, si nous le pouvions, que diraient nos partenaires dont les producteurs de lait ont acquitté régulièrement les pénalités lorsqu'ils ont dépassé leur référence ? Et que diraient aussi les deux tiers des producteurs de lait français qui, eux, ont respecté leurs références ?

**M. Roland Huguet.** Absolument !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il est beaucoup plus difficile, en effet, et beaucoup plus courageux de poursuivre l'effort que nous avons entrepris. Il s'agit de retrouver l'équilibre sur l'ensemble du marché communautaire parce que c'est de cela que dépend le revenu des agriculteurs. Je préfère leur proposer, et je sais qu'ils m'écoutent, de faire encore un effort parce que le résultat est à portée de main plutôt que de retomber dans les errements laxistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### VIOLENCE DANS LES PROGRAMMES DE TÉLÉVISION

**M. le président.** Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Si M. le Premier ministre était encore là, je lui aurais dit, au nom du groupe U.D.F., que nous avons été profondément attristés par les propos inutilement provocateurs, et je dirai même insultants pour la mémoire gaulliste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qu'il a prononcés tout à l'heure au sujet du référendum sur la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

On peut penser ce que l'on veut de ce référendum...

**M. Philippe Bassinet.** Un peu de conviction !

**M. Gérard Gouzes.** Et de courage !

**M. François d'Aubert.** ... mais les propos du Premier ministre vont, à l'évidence, à l'encontre de la dignité nécessaire aux débats sur l'avenir du territoire. (« Très bien ! ») *et applaudissements sur les mêmes bancs.*

**M. Alain Richard.** La dignité, cela vous connaît !

**M. François d'Aubert.** Au lieu d'élever ce débat, j'ai peur que de tels propos soient plutôt de nature à le rabaisser à un niveau tout à fait politicien. (*Mêmes mouvements.*)

Madame le ministre chargée de la communication, ma question qui s'adresse à vous porte sur ce qu'il est convenu d'appeler la violence à la télévision.

Oh ! je sais bien que je n'innove pas et que c'est là une vieille litanie parlementaire. Je sais aussi que c'est la C.N.C.L., et non le Gouvernement, qui est chargé de veiller à la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des émissions de télévision. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je sais aussi qu'on peut toujours répondre à ceux qui se plaignent de l'invasion de la violence à la télévision que le téléspectateur peut, à tout moment, tout simplement fermer son poste. Je sais également que l'on risque toujours d'être soupçonné en évoquant ce problème de vouloir porter atteinte à la liberté de la communication. Rassurez-vous, madame le ministre, je n'ai pas l'âme d'un censeur et je suis tout à fait pour l'indépendance des chaînes de télévision.

Mais enfin, qui n'est frappé aujourd'hui par le déferlement de la violence dans les programmes de toutes nos chaînes, privées comme publiques, grandes comme petites, en clair comme cryptées, tout particulièrement l'après-midi avec ces médiocres dessins animés japonais ? Devant leurs télévisions et jusque dans leurs rêves, nous dit-on, nos enfants ont la peur pour compagne.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Merci Léotard !

**M. François d'Aubert.** Un hebdomadaire, *Le Point*, s'est livré cette semaine à un pointage

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Merci Léotard !

**M. François d'Aubert.** Ecoutez, je crois que c'est un problème qui intéresse beaucoup les Français, qui intéresse les familles. Je disais que *Le Point* a procédé à un pointage que vous n'avez peut-être pas lu, d'où il ressort qu'une semaine ordinaire de télévision en ce moment, en France, en dehors des journaux télévisés, c'est tout simplement 670 meurtres...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Merci Léotard !

**M. François d'Aubert.** ... 15 viols, 419 fusillades ou explosions, 14 enlèvements, 11 hold-up, 88 suicides...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Merci Léotard !

**M. François d'Aubert.** ...32 prises d'otages, 27 scènes de torture et j'en passe. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** S'il vous plaît, mes chers collègues !

**M. François d'Aubert.** Et je ne parle pas de ce qui nous attend avec le câble et avec les satellites.

J'ai envie de dire : trop c'est trop, car on sait bien qu'une consommation excessive de scènes de violence, d'images brutales ne peut qu'augmenter l'agressivité des gens, et qu'il y a des liens évidents entre la criminalité et certaines images qui sont vues à la télévision.

Je ne sous-estime pas la difficulté de trouver des solutions dans une optique libérale. Mais celles qui sont avancées par les responsables des chaînes, en particulier la programmation tardive, ne sont à mon avis que des fausses solutions.

Moi aussi, je suis pour la liberté de création, d'expression, de diffusion, de programmation et je trouve, moi aussi, comme M. Schreiner, lamentable que par la violence, l'incendie, on cherche à empêcher la diffusion de certains films, comme cela a été le cas l'autre jour place Saint-Michel dans un cinéma.

Mais ces libertés fondamentales ne doivent pas être l'alibi à la programmation de n'importe quoi, et bien souvent du pire.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est la faute à la C.N.C.L. !

**M. François d'Aubert.** On a envie de dire : un peu plus de sens des responsabilités, messieurs les acheteurs de droits, messieurs les programmeurs, messieurs les diffuseurs.

**M. Alain Richard.** Messieurs les mieux-disants !

**M. François d'Aubert.** Des grands pays de liberté comme la Grande-Bretagne ont mis en place des dispositifs efficaces et respectés pour éviter tous ces abus.

On peut aussi imaginer de décourager l'achat par les chaînes de ces séries, de ces dessins animés porteurs de violence en les taxant sévèrement.

Nous connaissons tous les limites des mesures réglementaires. Pourtant les pouvoirs publics, directement ou par autorité indépendante interposée, n'ont pas le droit de rester les bras croisés. Alors, madame le ministre, quelles sont vos intentions ? Que proposez-vous ? Que comptez-vous faire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

**Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.** Monsieur le député, je vous remercie d'évoquer ici un sujet que je considère comme tout à fait grave. J'aurais simplement aimé que vous posiez cette même question il y a un peu plus de six mois à l'auteur de la loi de 1986...

**M. Roland Huguet.** Très juste !

**Mme le ministre chargé de la communication.** ... car cette loi est l'une des explications de la situation que nous connaissons. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comme vous, monsieur le député, j'ai lu avec attention l'enquête qui a été publiée cette semaine par l'hebdomadaire *Le Point* au sujet de la violence dans les programmes de télévision et j'en ai été alarmée. Croyez bien que pour le Gouvernement, c'est une question très gravement préoccupante.

Vous avez rappelé vous-même qu'en application de l'article 15 de la loi du 30 septembre 1986, la C.N.C.L. doit veiller à la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des émissions diffusées.

**Un député du groupe socialiste.** Elle ne fait rien !

**Mme le ministre chargé de la communication.** A cet égard, le projet de loi créant le Conseil supérieur de l'audio-visuel qui vous sera bientôt proposé maintient cet article et confère donc la même responsabilité à la future instance de régulation.

**M. François Léotard.** Cela prouve que cet article est bon !

**Mme le ministre chargé de la communication.** Tout à fait, encore faut-il qu'il soit mis en œuvre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Il est nécessaire de rappeler aujourd'hui que le privilège - car c'en est un - d'user d'une fréquence confère à tous les opérateurs privés et publics une mission d'intérêt général et une responsabilité d'ordre social et culturel que ce futur projet de loi rappelle en clair et que je compte bien rappeler également aux opérateurs à la lumière des redoutables constats et des comptes qui ont été faits encore récemment sur l'envahissement des écrans par la violence. Il y a là un véritable manquement à leur mission fondamentale.

**Un député du groupe socialiste.** Tout à fait !

**Mme le ministre chargé de la communication.** Ces programmations sont bien entendu le fruit non seulement d'un manque de sens des responsabilités, mais aussi, il faut le dire, monsieur le député, de l'emprise croissante des intérêts commerciaux sur le traitement de l'audience. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'apparition de certains jeux interactifs dans le cadre desquels nos enfants - puisque vous avez employé ce possessif, monsieur d'Aubert, je le reprends volontiers - réellement armés, peuvent tuer leurs cibles à l'écran, est une illustration tragique de cette évolution devant laquelle ce gouvernement ne restera pas les bras ballants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les cahiers des charges des chaînes publiques, comme ceux des chaînes privées, prévoient que les sociétés de télévision et de radio doivent veiller dans leurs émissions au respect de la personne humaine et de sa dignité, au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la protection des enfants et des adolescents.

En outre, toutes les chaînes de diffusion en clair sont tenues d'avertir leurs téléspectateurs sous une forme appropriée lorsqu'elles programment des émissions de nature à heurter la sensibilité des enfants et des adolescents.

Que dire alors lorsque ces programmations se font aux heures de grande écoute ?

Aujourd'hui, je vois au moins trois moyens. Dans la logique de notre système juridique, il est possible de prévoir pour la télévision l'équivalent des interdictions qui limitent l'accès aux salles de cinéma, notamment par les limites d'âge. Des dispositions spécifiques pourraient permettre d'encadrer la programmation des émissions qui propagent des images de violence et dont, comme vous, je pense qu'on peut de plus en plus craindre l'influence sur les comportements, notamment du jeune public.

Ces trois voies pourraient être les suivantes, mais je ne donne que des indications.

Tout d'abord, la programmation aussi tardive que possible des émissions en cause. Vous dites que cela ne suffit pas. J'en suis bien d'accord, mais ce serait déjà au moins respecter l'une des missions majeures de la télévision qui est de se préoccuper du grand public aux heures de grande écoute. C'est d'ailleurs ce que, la semaine dernière, le Conseil d'Etat a demandé lui-même, à la suite d'une mise en demeure de la C.N.C.L., à la Cinq qui avait programmé un film érotique à vingt heures trente à l'intention de toutes nos familles réunies...

Seconde voie possible, l'utilisation plus large du carré blanc dont certains usagers - et les élus que vous êtes doivent être attentifs à leur demande - semblent souhaiter le retour. C'est d'ailleurs la décision qu'avait prise FR 3, il y a quelques mois, à l'occasion de la programmation du film *Portier de nuit*.

Enfin, troisième voie tout à fait accessible et qui ne constituerait pas une atteinte à la liberté de communication qui vous est chère, monsieur le député : l'obligation de mentionner clairement, dans l'annonce des programmes et lors de

la diffusion, que tel film a fait l'objet d'un avertissement ou d'une interdiction. En outre, les multiples publications dont l'objet est d'informer dans des délais raisonnables les téléspectateurs de la nature des spectacles qui leur sont proposés, doivent être aussi les porteurs de telles informations.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Tout à fait !

**Mme le ministre chargé de la communication.** J'indique que pour prendre ces mesures, ou toutes celles qui lui paraîtraient nécessaires, le Gouvernement usera, s'il le faut, c'est-à-dire si les opérateurs ne sont pas assez majeurs pour adopter une conduite raisonnable, du pouvoir réglementaire que lui donne dès à présent la loi de 1986 et que confirmera notre projet de loi d'intervenir sur les conditions générales de diffusion des œuvres, afin que les entreprises de communication ne confondent plus, comme elles le font de plus en plus depuis 1986, la recherche de la plus large audience avec l'appel aux ressorts les moins raisonnés et les moins respectables de notre société. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vasseur.

**M. Philippe Vasseur.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, et prolonge celle qui a été posée tout à l'heure par mon collègue M. Jean de Gaulle tout en se situant sur un autre plan. Mais avant de vous interroger, permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de vous apporter mon soutien. *(Ah ! Ah ! sur divers bancs du groupe socialiste.)* Oui, vous avez bien entendu.

Je vous apporte mon soutien, en effet, lorsque je vous entends dire sur R.T.L. : « Tout ce qui permet à l'économie de fonctionner librement, sans la tutelle de l'Etat, je le vois d'un œil favorable. » Pour ces paroles, je vous dis « bravo » !

Je vous apporte mon soutien, monsieur le ministre d'Etat, quand je vous entends déclarer dans cet hémicycle que vous voulez défendre et promouvoir la liberté du marché. Pour cela, je vous dis encore « bravo » !

Je vous approuve même, monsieur le ministre d'Etat,...

**M. Roland Huguet.** C'est trop !

**M. Philippe Vasseur.** ... lorsque vous dites à propos du « dénoyautage » qu'il doit se faire « par la loi du marché ».

Mais. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)* Evidemment, il y a un « mais », monsieur le ministre d'Etat.

**M. Guy-Michel Chauveau.** On a eu peur !

**M. Philippe Vasseur.** Ah bon ! Cela vous fait si peur ! Remarquez, je n'ai jamais douté que vous redoutiez la concurrence ! Mais, monsieur le ministre d'Etat, la loi du marché est-elle aujourd'hui vraiment respectée ?

Jusqu'alors nous avions l'habitude d'avoir sur le marché un régulateur, on disait même parfois « un gendarme », la Caisse des dépôts et consignations. Cela permettait, cela permet encore - il est vrai - d'éviter un certain nombre d'aberrations, bien que, lorsque les mouvements sont forts - nous l'avons vu au mois d'octobre dernier - nous ne soyons pas vraiment à l'abri.

Ce rôle était un rôle défensif. Il semblerait qu'aujourd'hui elle en vienne à un rôle offensif. On le voit dans diverses affaires où elle ne se contente pas de réguler le marché, mais où elle prend des places de plus en plus importantes, ce qui pourrait l'amener un jour, d'ailleurs, à ne plus être en mesure de pleinement remplir le rôle de régulateur, de gendarme que j'évoquais tout à l'heure.

En outre, tout cela ne se fait pas - c'est le moins qu'on puisse dire - au grand jour.

J'en arrive donc à mes interrogations.

Premièrement, pensez-vous qu'il revient à la Caisse des dépôts et consignations d'être un partenaire important dans une opération du type de celle qui concerne la Société générale ?

**M. André Rossinot.** Très bien !

**M. Philippe Vasseur.** Deuxièmement, une institution publique comme la Caisse des dépôts n'a-t-elle pas le devoir de travailler dans la transparence et la clarté ? J'ai bien entendu la réponse que vous avez faite tout à l'heure à mon

collègue Jean de Gaulle sur la nécessaire transparence des opérations financières en ce qui concerne les informations aux petits actionnaires. Je souhaite que nous soyons davantage informés sur ce qui se passe dans une institution publique.

**M. André Rossinot.** Très bien !

**M. Philippe Vasseur.** Troisièmement, je suis d'accord avec vous - je l'ai dit tout à l'heure - pour faire bouger ce qu'on a appelé l'actionariat stable, pour modifier les noyaux durs. Mais si c'est pour constituer d'autres noyaux durs, pouvez-vous me dire quelle est la morale de l'histoire ?

Ma dernière question est plus fondamentale pour l'avenir de notre économie. Les entreprises françaises ont besoin et auront besoin de plus en plus de financements importants. Elles auront besoin de se retourner vers des actionnaires et, dans la mesure du possible, il est préférable que ces actionnaires soient français. Mais nous savons bien aujourd'hui que les grandes institutions qui sont en mesure de répondre à ces besoins de financement considérables de nos entreprises sont des institutions publiques, qu'il s'agisse de la Caisse des dépôts et consignations ou des grandes compagnies d'assurances. Comment allez-vous concilier, monsieur le ministre d'Etat, ce que je viens de dire avec notre souhait commun de faire fonctionner librement notre économie sans la tutelle de l'Etat ?

Vous voulez la clarté, d'accord ! Vous voulez la liberté du marché, d'accord ! Vous voulez alléger la tutelle de l'Etat, encore d'accord ! Et si vous le souhaitez, nous pouvons même y travailler ensemble ! Mais, monsieur le ministre d'Etat, y êtes-vous prêt ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Comme vous l'avez remarqué, monsieur Philippe Vasseur votre question complète celle de M. Jean de Gaulle. J'ai déjà répondu pour l'essentiel à ce dernier, mais je me félicite des attendus de votre question, y compris même des interrogations que vous soulevez.

Comme j'aurais été heureux que ce débat pût avoir lieu à son heure ! Car, lorsqu'il a été décidé, par une majorité d'une durée éphémère, de privatiser un certain nombre de sociétés publiques, toutes les questions soulevées aujourd'hui étaient posées. Il y a en effet, dans les blocs d'actionnaires stables, appelés communément « noyaux durs », des entreprises publiques et des institutions publiques. Je répète que ce n'est pas moi qui les y ai mises. Il y a les A.G.F., le G.A.N., l'U.A.P., Rhône-Poulenc. Il s'agissait d'entreprises publiques que l'on espérait privatiser. On a donc été bien imprudent et l'on vous en avait prévenu sur les bancs de l'opposition d'alors au moment où le dispositif a été mis en place.

Mais qui a installé la Caisse des dépôts et consignations, qu'il n'a jamais été question de privatiser, dans les blocs d'actionnaires stables si ce n'est le précédent gouvernement ?

Mieux même - car les amitiés varient sans doute selon les circonstances - s'agissant, monsieur Philippe Vasseur, de la Société générale, il y a en effet actuellement une action qui est menée par le groupe Marceau Investissement. Et, dans ce groupe, il y a en effet, outre des investisseurs privés, la Caisse des dépôts. Puis-je vous rappeler à quel moment la Caisse des dépôts a été autorisée à participer au groupe Marceau Investissement ? C'est en 1987, période à laquelle j'avais cessé d'être ministre et ne l'étais pas encore de nouveau. Cela veut donc dire que l'on avait admis - et moi, je l'accepte aussi, ce n'est pas une critique que je ferai à ceux qui l'ont autorisé - que dans les groupes d'investisseurs puisse se trouver, en effet, la Caisse des dépôts, qui a des fonds à placer. Si l'on estime que l'investisseur opère de bons placements qui permettent d'obtenir de bons résultats financiers, il n'y a aucune raison pour le lui interdire.

**M. Robert-André Vivien.** M. Attali n'avait rien dit à l'époque !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Moi, je fais état de ce qui a été discuté ici.

On vous avait prévenus, ici même, dans cette assemblée. Tant des bancs de l'opposition que de la majorité d' alors, des voix se sont élevées pour s'étonner des processus qui étaient mis en place et qui aboutissaient, en effet, à poser une chape de plomb sur un grand nombre d'entreprises publiques qui devaient devenir des instruments politiques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous n'avons pas, monsieur Philippe Vasseur, la même préoccupation. Vous savez qui est à la tête du groupe Marceau Investissement. J'ai dit ce que je pensais de la personnalité de M. Pébereau, homme de qualité, gestionnaire dynamique. Je ne crois pas que son passé permette aujourd'hui de considérer qu'il agit pour un groupe politique. On devrait se féliciter de voir des hommes d'action de cette trempe, qui connaissent bien les milieux politiques mais sans spécificité particulière *(Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)*, se lancer dans des opérations que je juge bonnes pour notre économie.

Des parlementaires siègent au conseil d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, notamment le rapporteur général du budget du Sénat.

**M. Edmond Alphandéry.** Mais vous ne répondez pas à la question !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il faut que, dans son rapport public, réponses soient apportées à toutes les questions posées.

**M. Edmond Alphandéry.** Mais ici on ne répond pas à nos questions !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais j'estime qu'il est dans son rôle normal d'investisseur en ne passant pas à côté des opérations financières qui peuvent être profitables à la Caisse des dépôts.

Enfin, je souhaite que les meilleurs gagnent et que les dispositions légales soient respectées. Une fois cette opération terminée - et pour l'instant je constate, comme vous l'avez indiqué vous-même, que le marché joue son rôle - on pourra en juger. Et s'il y avait, en effet, soit à propos du comportement de la Caisse des dépôts et consignations, soit à propos du comportement du marché, des dispositions nouvelles à faire entrer dans la loi, vous me connaissez assez pour savoir que je vous les proposerai, parce que c'est ainsi que je conçois l'économie de marché. Je souhaite la liberté et le dynamisme des acteurs, mais dans le respect d'une règle du jeu fixée par l'Etat et garantie par la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

#### SITUATION DES ENSEIGNANTS

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Gérard Grignon.

**M. Gérard Grignon.** Avant de poser ma question, monsieur le président, je tiens à dire que les parlementaires du groupe de l'Union du centre ont été très choqués par les propos tenus par le Premier ministre à l'encontre du groupe gaulliste. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

L'une des priorités affichées du Gouvernement est l'éducation nationale. En ce sens, monsieur le ministre, vous annoncez que votre projet de budget est bon, puisqu'il est supérieur de 5,7 p. 100 en dépenses ordinaires et autorisations de programme et de 5,5 p. 100 en crédits à celui de 1988.

Mais est-ce là l'essentiel ?

Certes, ce budget vous permet d'accoler une série de mesures que je qualifierai de mesures offrant « un petit peu plus » : un petit peu plus d'instituteurs par-ci, un petit peu plus de professeurs par-là, un peu plus d'équipements par ailleurs, un peu plus d'argent pour faire patienter les enseignants. Mais je le répète : est-ce là l'essentiel ? Car le message ne passe pas, et les enseignants étaient hier dans la rue et ont clairement annoncé qu'ils le seront à nouveau demain.

Il est vrai que leurs salaires sont insuffisants et que leurs conditions de travail se sont dégradées. Et il devient urgent d'améliorer tout cela. Mais leur véritable motivation n'est pas là : bien avant l'argent, ce que les enseignants recherchent, c'est une signification à leur travail. L'enseignant d'aujourd'hui a besoin de retrouver dans notre société la place qui était la sienne dans la société d'hier. Il a besoin de se « relégitimer ». Il sait, il comprend, monsieur le ministre d'Etat, que votre budget ne peut pas rattraper en une seule année plusieurs années de retard. Mais, ce que les enseignants attendent de vous, c'est que vous leur permettiez cette « relégitimation », que vous redonniez un sens à leur profession, que vous l'inscriviez dans la préparation indispensable de l'individu au monde moderne, ce monde dans lequel les idées changent très vite, ce monde où priment la compétition industrielle et la recherche, où l'imagination et la création sont devenues des qualités premières. En ce sens, l'éducation nationale deviendrait une véritable priorité. Là est l'essentiel, et c'est ce qu'attendent les enseignants.

Ma question est donc la suivante : en dehors de cette série de « petits plus », monsieur le ministre d'Etat, avez-vous prévu d'entamer cette réflexion de fond et envisagez-vous d'y associer au plus vite les enseignants ? Pourquoi, par exemple, ne pas créer un haut comité de l'éducation nationale regroupant d'éminents pédagogues, psychologues, sociologues, philosophes, scientifiques, industriels, afin de déterminer les axes indispensables à suivre pour redonner à l'éducation et à la formation leur véritable signification dans la société actuelle ?

Soyez sûr qu'alors, monsieur le ministre d'Etat, les enseignants resteront bien volontiers dans leurs écoles et sur le terrain de l'éducation et de la formation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, des « petits plus » valent mieux que de « gros moins » ! Et je vous suggère de ne pas spéculer sur les réactions des enseignants. Les instituteurs ont eu à subir du Gouvernement que vous soutenez le décret des maîtres directeurs. *(Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. Pascal Clément.** C'est de la mauvaise foi !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Les étudiants ont vu comment ce même gouvernement que vous soutenez les avait accueillis et je ne pense pas qu'ils attendent de vous des réponses à leurs questions ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pascal Clément.** Ce n'est pas un ministre, c'est un porte-parole syndical !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Dès ma prise de fonction, monsieur le député, et en plein accord avec le Premier ministre, j'ai indiqué que le dossier de la revalorisation de la condition enseignante était essentiel.

La priorité accordée désormais à l'éducation et à la formation par le Président de la République et par le Gouvernement doit se traduire, naturellement, sur des plans divers, mais doit aussi se concrétiser dans ce dossier essentiel de la revalorisation de la condition enseignante qui concerne le statut, la mission, la place dans la société et la dignité même des hommes et des femmes qui enseignent.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et la paie ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Sur ce terrain, le Gouvernement n'est pas resté inactif depuis le mois de juin.

J'ai d'abord, en respectant l'engagement de mon prédécesseur Jean-Pierre Chevènement qu'avait oublié celui qui lui a succédé, rétabli l'agrégation interne, forme essentielle de promotion pour de très bons enseignants sans statut dans l'éducation nationale actuellement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'ai également décidé d'augmenter pour 1989 de 40 p. 100 le nombre de postes mis au concours des agrégations et des C.A.P.E.S.

Enfin, j'ai annoncé il y a quelques jours que j'allais justement ouvrir dans sa globalité le dossier de la revalorisation de la condition enseignante. J'ai, hier, par un communiqué, fait connaître aux enseignants, à leurs organisations représentatives et aussi à l'opinion, que j'engageais concrètement ces négociations à partir des lundi 14, mardi 15 et jeudi 17 novembre.

**M. René Couaneu.** Avec quel budget ?

**M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** C'est-à-dire que j'appartiens au premier gouvernement qui non seulement pose cette question sur la place publique mais, en outre, engage la discussion.

**M. Pascal Clément.** Je vous l'ai déjà dit : vous êtes le porte-parole des syndicats !

**M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** N'est-ce pas plutôt celui qui a posé la question qui s'est efforcé de jouer, à contre-emploi, ce rôle de porte-parole des syndicats ?

Moi, j'apporte des réponses ainsi que le Gouvernement lui-même puisque, symboliquement, dans le budget pour 1989, il prévoit une provision de 400 millions de francs...

**M. René Couaneu.** Symboliquement !

**M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Oui, parce que la discussion n'ayant pas encore été engagée avec les organisations syndicales, nous ne pouvons pas prédéterminer, sans les avoir consultés, le montant des sommes qui seront nécessaires. Mais le Gouvernement marque ainsi son intention d'aborder cette question avec une traduction concrète dès le budget pour 1989.

Pour le reste, c'est un dossier considérable en raison des coûts et des conséquences qu'il implique. En effet, ce dossier de la revalorisation de la condition des enseignants comporte aussi la question de la revalorisation de leur rémunération.

C'est pourquoi je ne comprends pas que telle organisation enseignante du second degré me somme de procéder à une revalorisation immédiate comme si, désormais, le souhait des syndicats était que le Gouvernement décide sans les consulter. J'offre au contraire, mais à toutes les organisations syndicales, l'occasion de dire ce qu'elles pensent.

**M. Jean-Pierre Brard.** Elles l'ont déjà dit !

**M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Et c'est après un débat sérieux et approfondi que le Gouvernement arrêtera sa position. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. Pascal Clément.** Et les coordinations ?

**M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Un effort, que vous avez été obligé de reconnaître dans le budget pour 1989, et qui prolonge les mesures du décret d'avance, l'annonce, enfin, devant l'ensemble de la communauté enseignante française et devant l'opinion de l'ouverture du dossier de la rémunération des enseignants, l'engagement de venir discuter devant vous des grandes orientations d'une politique d'enseignement à l'occasion de l'examen d'une loi d'orientation...

**M. François d'Aubert.** Savary disait la même chose !

**M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ...et - mais vous n'avez pas été suffisamment attentif, monsieur le député - les missions que j'ai confiées aux plus grands scientifiques français, dont des membres, hommes ou femmes, du Collège de France, de l'Académie des sciences, prix Nobel ou médaille Fields de mathématiques par exemple, de discuter des contenus, voilà ce qui justifie l'ensemble d'une démarche.

Nous avons défini une véritable priorité où qualité et quantité doivent aller de pair, où les personnels doivent être associés à un effort de rénovation indispensable. Voilà qui mérite mieux que les mouvements annoncés, alors que j'engage l'étude de ce dossier de la revalorisation, par une organisation syndicale qui, au moment où elle parle de la néces-

saire défense du service public d'enseignement va, dans les semaines qui viennent, contribuer à désorganiser celui-ci. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, nous abordons la deuxième période des questions au Gouvernement. Malheureusement, les questions et souvent les réponses ayant été un peu longues, tout le monde ne pourra pas s'exprimer comme nous l'aurions souhaité.

#### PÉNALITÉS LAITIÈRES

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, vous savez que les pénalités laitières soulèvent chez les producteurs de lait une légitime colère suivie d'actions multiples.

Hier, au cours de la discussion de votre budget, vous avez longuement parlé des quotas et des pénalités pour les justifier, vous contentant d'examiner les modalités de leur recouvrement. Ces propos vont accroître le mécontentement et soulever l'indignation.

Vous n'avez pas dénoncé les responsables des excédents que sont les usines à lait du Nord de l'Europe et les importations de soja, manioc et autres produits de substitution aux céréales. Vous n'avez pas annoncé que vous alliez, dans les instances internationales, vous opposer résolument aux accords qui soumettent notre économie à la bonne volonté américaine. Et vous vous obstinez à faire payer aux agriculteurs une amende de 2,10 francs par litre de lait, litre qu'ils ont vendu 1,80 franc et que les industries ont commercialisé, donc rentabilisé. Pendant ce temps, les importations s'accroissent plus vite que les exportations et la perspective de manque de poudre de lait apparaît en France et dans la Communauté. Si ce n'était tragique, il y aurait là quelque chose d'ubuesque !

Il faut supprimer les quotas, donc renoncer aux pénalités, décider de taxer fortement les importations de produits de substitution aux céréales faites en violation des règles communautaires, pénaliser les usines à lait et conforter la production française issue essentiellement de nos herbages pour répondre aux besoins.

Ces besoins sont encore immenses. Des dizaines de milliers de familles françaises se privent de produits laitiers et 40 000 enfants meurent de faim chaque jour dans les pays en voie de développement. C'est là le côté tragique de cette aberration. Mais vous persévérez dans votre mauvaise politique de quotas, de gel de terres, de bas prix. Soyez certain, monsieur le ministre, que les éleveurs persévéreront, eux, dans leurs actions pour vous faire entendre quel est leur intérêt et quel est l'intérêt du pays. Nous sommes, bien sûr, à leur côté. Le Gouvernement doit les entendre et leur donner satisfaction. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, sans réelle grande surprise pour moi, vous venez de critiquer la politique agricole commune dans son ensemble, nos relations avec les autres pays exportateurs et, d'une certaine façon, la place de la France et de son agriculture sur le marché mondial. C'est votre droit, et je le respecte. Mais permettez-moi de ne pas vous suivre sur ce terrain. Je préfère répondre, d'un point de vue pratique, à certaines de vos questions.

Tout d'abord, êtes-vous aussi sûr que vous semblez l'affirmer que les quotas laitiers pénalisent les petits producteurs ? Je ne peux pas croire qu'un homme comme vous préférerait la régulation du marché laitier par la baisse sauvage des prix et par la concurrence à main nue de nos producteurs de lait avec les producteurs de Hollande ou du Royaume-Uni. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Alors, monsieur le député, si, comme une majorité des responsables professionnels agricoles, vous considérez avec moi que le système des quotas laitiers, malgré toutes ses imperfections, est sans doute le moins mauvais possible pour limiter les excédents laitiers, il faut qu'il s'applique, et nous devons

le respecter. C'est pourquoi les pénalités, qui sont une sanction pour ceux qui ont dépassé leur référence, doivent être appliquées.

Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que cette application soit la plus légère possible pour les petits producteurs, comme je l'ai déjà démontré : 30 p. 100 de leur dépassement leur ont déjà été remis. Aujourd'hui, nous ne pouvons aller plus loin. En effet, que diraient les pays partenaires de la France et leurs producteurs qui, il y a deux ans ou trois ans ont, eux, acquitté les pénalités lorsqu'ils ont dépassé leurs références ? Que diraient, je vous le demande, à vous qui êtes un homme attaché à la justice, les 200 000 producteurs de lait, y compris des petits producteurs, qui ont fait des sacrifices pour respecter leurs références cette année ? Que diraient-ils, si l'on remettait les pénalités à leurs voisins, à leurs collègues de laiterie ou de village, qui, eux, ont dépassé leurs références, sachant ce qu'ils faisaient ?

**M. Maurice Briand.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** En revanche, monsieur le député, je me rapprocherai de vous à propos de la situation du marché.

Oui, il y a des tensions sur le marché laitier, car il retrouve son équilibre et je crois que nous devrions, dans les mois qui viennent, relâcher la pression. Je considère, en effet, je l'ai dit dès le mois de juin 1988, que les décisions de décembre 1986 et de février 1988 ont été trop sévères. On est allé trop fort - je l'avais dit alors que je siégeais sur ces bancs, je l'ai dit aussi au Gouvernement - en diminuant aussi brutalement les références laitières. Je plaiderai donc auprès de la Communauté, comme je l'ai fait au mois de juin, pour que l'on relâche le plus rapidement possible la pression.

Quant à la dernière question que vous m'avez posée sur d'éventuelles importations de poudre de lait en provenance des Etats-Unis, je vous répondrai très précisément qu'à ma connaissance ces importations n'ont pas eu lieu. En effet, le régime de prélèvements qui prévaut dans ce secteur les rend extrêmement difficiles. Mais pour en avoir le cœur net et répondre complètement à votre question, j'ai demandé à mes services et à ceux de l'Onilait de procéder à une enquête. S'il y avait eu, par malheur, importations de poudre de lait américaine, il ne pourrait s'agir que d'une manœuvre spéculative. Pour l'instant, je n'en sais rien.

Je demanderai une nouvelle fois à Bruxelles que l'on réexamine le rééquilibrage du marché laitier et surtout que, l'an prochain, on assure plus de souplesse et plus de transparence dans le régime des quotas laitiers. Mais je crois au fond de moi, comme sans doute vous-même, que pour les petits producteurs, pour assurer leur maintien dans leur exploitation, le maintien dans des zones fragiles, pour éviter la concentration de la production laitière dans deux ou trois régions, les quotas laitiers ont déjà démontré leur efficacité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste, à qui il reste peu de temps et qui pourra poser deux questions si questions et réponses ne sont pas trop longues.

#### CYCLONE GILBERT

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

**M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.** Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mesdames, messieurs, le cyclone Gilbert, qui a sévi sur le bassin caraïbe pendant la semaine du 10 septembre 1988, a causé d'importants dommages dans le Sud de la Martinique.

Routes coupées, ponts emportés par les flots, ravinement important de nos voies, les dégâts routiers sont évalués par le département à 25 millions de francs, en première estimation.

Les particuliers ont subi, eux aussi, d'importants dommages. Certains d'entre eux ont tout perdu, ou presque tout. Une estimation sommaire conduite par la municipalité de Rivière-Pilote a évalué à environ 30 millions de francs les pertes subies par les habitants du bourg.

Certaines communes ont, en effet, été particulièrement frappées, entre autres le bourg de Rivière-Pilote. Situé au confluent de deux rivières, il a été envahi à trois reprises dans la même nuit, avec des hauteurs d'eau d'un mètre cinquante à deux mètres cinquante à certains endroits.

Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir dans quelle mesure le Gouvernement compte venir en aide aux victimes de ces inondations.

Les mesures les plus urgentes seraient, premièrement, d'apporter aux populations un premier secours, de manière à permettre le redémarrage de l'activité économique de la commune ; deuxièmement, d'intervenir auprès des institutions financières de la Martinique qui, déjà, demandent le remboursement de leurs prêts afin qu'elles acceptent de temporiser quelque peu ; troisièmement, de participer un peu plus activement aux opérations de désinfection du périmètre urbain qui a été terriblement souillé par les détritus.

Mais il y a encore plus important : le bourg de Rivière-Pilote, que sa situation géographique rend particulièrement vulnérable aux intempéries, doit également bénéficier de l'aide de l'Etat. Il conviendrait, en effet, d'étudier et de mettre en œuvre les mesures indispensables à la protection du bourg et de sa population.

Enfin, il faudrait inciter les compagnies d'assurances à couvrir le risque « inondations ». Elles refusent, en effet, de le faire actuellement, ce qui met la population dans une situation pour le moins anormale.

Monsieur le ministre, la Martinique attend de la France toute l'aide souhaitable en la circonstance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Louis Le Penaeac, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le député, vous avez évoqué fort justement les importants dégâts qui ont été causés en Martinique, mais aussi en Guadeloupe, par la tempête tropicale, liée au cyclone *Gilbert*. Il est vrai que l'opinion de métropole n'a pas eu l'exacte appréciation de la situation. Votre question a le mérite d'apporter un complément d'information.

Le Gouvernement s'incline devant la victime que nous avons eu à déplorer et il adresse ses sympathies aux populations sinistrées.

En Guadeloupe, la voirie, les activités de pêche et les bananeraies ont été touchées. Le préfet a pris l'arrêté déclaratif de zone sinistrée. Il m'a fait parvenir le rapport d'évaluation des dommages.

En Martinique, ainsi que vous l'avez dit, les pluies abondantes ont entraîné des inondations et des glissements de terrain. L'hôpital de Saint-Esprit, notamment, a été affecté.

Je sais que des dispositions ont été prises qui ont permis, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, une intervention rapide des secours, et je tiens ici à leur en rendre hommage.

Le préfet de la Martinique m'adressera les dossiers et les rapports d'évaluation dès qu'ils seront pleinement en sa possession, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour. Ces rapports, pour la Martinique, mais aussi pour la Guadeloupe, pourraient être examinés sous quinzaine par le comité du fonds de secours aux victimes des calamités publiques. Je vous ai déjà dit ma volonté de faire diligence en ce domaine pour engager, dans des meilleures conditions, la procédure interministérielle.

Je sais aussi les efforts du conseil général de la Martinique pour l'attribution de premiers secours d'urgence.

Les dégâts aux équipements publics, vous le savez, ne relèvent pas de la procédure d'indemnisation que j'évoquais à l'instant, mais d'une procédure spécifique qui est assurée par mon département ministériel. Dès réception des dossiers concernés, je lancerai la procédure prévue, afin que se manifeste concrètement la solidarité nationale.

Ainsi que vous le savez, monsieur le député, j'aurai l'occasion très bientôt de me rendre en Martinique, puis en Guadeloupe, et l'occasion me sera donc donnée de mesurer sur le terrain l'ampleur du problème et d'étudier encore mieux avec les élus et les populations les mesures les plus adaptées qu'il convient de prendre.

Enfin, je souhaite rappeler que, à l'égard d'un pays étranger qui a été le plus directement touché par le cyclone *Gilbert* - la Jamaïque - nous avons, à partir des deux départements antillais, pris des mesures pour y faire parvenir des vivres. Nous avons tout simplement voulu que la France, par-delà ses frontières, marque sa solidarité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

## EMPLOIS TEMPORAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Hiard.

**M. Pierre Hiard.** Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur le problème du recours au travail temporaire, notamment après les dispositions « Séguin » du 11 août 1986.

Je rappelle que l'article L. 124-2 du code du travail indique : « Le contrat de travail temporaire ne peut avoir pour objet de pourvoir durablement à l'emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice. »

A plusieurs reprises, comme beaucoup de mes collègues, j'ai été interpellé sur ce problème. Il apparaît, en effet, qu'un certain nombre de chefs d'entreprise utilisent ce texte de manière abusive au détriment d'emplois stables et durables. Une délégation syndicale me le rappelait ces jours derniers avec des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Ainsi, une entreprise a employé, en 1987, 175 personnes avec contrat, et 275 dans le cadre du travail temporaire. Et cela continue !

Si l'on peut comprendre que l'appel à des travailleurs temporaires puisse être justifié en cas de surcroît de travail, de travaux urgents ou de remplacements, tout cela pour une brève durée, trouvez-vous normal, monsieur le ministre, que dans une entreprise il y ait davantage d'emplois précaires, intérimaires, contrats à durée déterminée, S.I.V.P., que d'emplois stables et durables ?

Dans ces conditions, je vous demande quelles mesures vous comptez prendre pour remédier à cette situation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, vous soulevez un véritable problème.

L'utilité du travail temporaire et du contrat à durée déterminée n'est plus contestée. Il s'agit de formes d'emploi qui apportent une grande souplesse dans la gestion des entreprises.

Mais il n'est pas admissible, et je le dis à l'Assemblée tout entière, que les emplois précaires prennent la place d'emplois permanents. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est votre politique !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Le travail temporaire et les contrats à durée déterminée doivent être utilisés, premièrement, pour remplacer les travailleurs absents, deuxièmement, pour faire face à un surcroît d'activité, troisièmement, pour accomplir des tâches saisonnières. Je souhaite qu'on en reste là. Je souhaite de même que les droits des travailleurs et des salariés sous contrat à durée déterminée soient respectés.

La vocation du travail temporaire ne doit pas être détournée. Mes services veilleront à ce que les dérapages qui ont pu être constatés ne se renouvellent pas. C'est la raison pour laquelle, après votre question, je prends la décision de leur rappeler par circulaire leur devoir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

## NOMINATION AU CONSEIL D'ÉTAT

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Louis Debré.

**M. Jean-Louis Debré.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la justice.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser les raisons qui ont justifié la nomination au Conseil d'Etat du candidat socialiste malheureux aux élections législatives dans la onzième circonscription du Val-de-Marne ?

Nommé par décret en date du 29 juin 1988, et installé dans ses fonctions le 7 juillet, ce candidat socialiste s'était alors illustré en se présentant contre le secrétaire général du Parti communiste. Et souvenez-vous, il avait alors acquis une certaine notoriété en osant, avec courage et avec raison, dénoncer la fraude électorale et les scandaleuses pratiques en ce domaine du Parti communiste.

Ainsi, il a pu être montré que dans la commune d'Arcueil, par exemple, une tentative de « bourrage » des urnes avait eu lieu. Dans la commune de Villejuif, un membre de la commission locale de contrôle électoral a indiqué qu'au lieu d'ouvrir largement le cahier chaque fois que se présentait un électeur, l'assesseur le tenait fermé aux trois quarts.

Bien d'autres anomalies, monsieur le ministre, vous le savez, ont été relevées par le malheureux candidat socialiste qui a même, un moment, annoncé son intention de saisir le Conseil constitutionnel aux fins de l'annulation de l'élection du secrétaire général du Parti communiste.

Mais, dix-sept jours après le second tour, il se trouvait brillamment promu conseiller d'Etat. Naturellement, plus question de contester l'élection du secrétaire général du Parti communiste.

Monsieur le ministre, voici ma question : la nomination du candidat socialiste se justifie-t-elle par d'autres motifs que le remerciement d'avoir renoncé à son recours en annulation contre l'élection du secrétaire général du Parti communiste ? *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Robert-André Vivien.** C'est vrai !

**M. Jean-Louis Debré.** « Un rigoureux devoir me condamne au silence », a fait dire Racine à l'un de ses héros. Quel est, monsieur le ministre de la justice, le devoir qui a réduit ce candidat socialiste au silence ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, les conseillers d'Etat en service ordinaire sont nommés, soit au tour intérieur, soit au tour extérieur, par décret du Président de la République pris en conseil des ministres...

**M. Jean-Yves Chamard.** Et signé par le garde des sceaux !

**M. le garde des sceaux.** ...sur accord du Premier ministre et du garde des sceaux. Le tour extérieur est ouvert après deux nominations au tour intérieur. La seule condition requise est celle d'être âgé de plus de quarante-cinq ans. *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Pierre Michel.** Vous avez encore un an à attendre, monsieur Debré !

**M. le garde des sceaux.** Depuis toujours, le recrutement des conseillers d'Etat au tour extérieur, comme celui de tous les autres grands corps de l'Etat, a pour objectif d'apporter à ces derniers une expérience diversifiée *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* qui contribue à l'enrichissement de tous, et nous en connaissons dans cette Assemblée quelques exemples.

Il serait donc regrettable, voire nuisible pour la qualité du travail accompli par ces grands corps...

**M. Jean-Louis Debré.** De nommer n'importe qui !

**M. le garde des sceaux.** ... de se priver de cette voie traditionnelle de recrutement. Nos prédécesseurs y ont eu recours. Nos successeurs agiront de même. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Pierre Michel.** Brousse, Guichard !

**M. Xavier Deniau.** Nous n'avons jamais nommé de gens dans de telles conditions !

**M. le garde des sceaux.** Qu'ils pensent toujours, comme nous, que la qualité des femmes et des hommes ainsi désignés doit être le critère primordial de leur choix.

**M. Jacques Godfrain.** Et la fraude ?

**M. le garde des sceaux.** Voilà la réponse que je peux faire à votre question. Il ne serait pas convenable pour la personne nommée d'en débattre ici davantage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Robert-André Vivien.** Vous n'avez pas répondu à la question de M. Debré !

PILULE RU 486

**M. le président.** La parole est à Mme Christine Boutin, député non inscrit.

**Mme Christine Boutin.** Monsieur le président, la question que je voulais poser au Gouvernement concernant la pilule RU 486 est d'importance nationale. Etant donné que la télévision va s'arrêter dans cinq minutes, et eu égard à l'engagement de M. Poperen, je poserai ma question la semaine prochaine.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Télémanique !

**M. Pierre de Benouville.** Je demande la parole, monsieur le président...

**M. le président.** Je précise tout de suite qu'il n'y a pas de rappel au règlement pendant la séance de questions.

**M. Xavier Deniau.** Elle est terminée !

**M. le président.** Mais, à titre tout à fait exceptionnel, je vous donne volontiers la parole comme cela s'est déjà fait dans le passé.

**M. Pierre de Benouville.** Je suis déjà intervenu en ce sens, j'ose le rappeler, pour venir en aide à des gens qui sont mes amis et qui, appartenant à votre parti, avaient été injustement mis en cause sur nos bancs pour une affaire aussi grave. Monsieur le président, il ne s'agit pas d'un rappel au règlement. Je demande simplement votre aide ainsi que la compréhension du Premier ministre.

Trop, c'est trop !

Chacun de nous a parfaitement le droit d'avoir ses opinions.

**Un député du groupe socialiste.** Et on a le droit de les commenter !

**M. Pierre de Benouville.** Certes, mais pas celui, pour soutenir sa thèse, de passer à l'insulte et de dire du groupe politique qui comprend le plus d'anciens déportés, d'anciens résistants, de compagnons de la Libération, que c'est un groupe de factieux et qu'il est clair pour tout le monde qu'il commet une action antinationale !

Nous avons le droit de ne pas accepter ce genre de propos et de demander au Premier ministre, qui réfléchira sûrement à cet excès de langage auquel nous ne sommes pas habitués, de bien vouloir, d'un mot, nous faire savoir qu'il regrette d'être allé trop loin. Nous le demandons en tant que formation politique, mais aussi parce que nous ne nous considérons pas, ni vous non plus, comme de mauvais combattants de la liberté qui a été rendue à ce pays par ceux qui ont tout donné, à une certaine époque, et qui étaient nos frères et nos amis.

Je vous quitterai dans un instant pour aller, dans un hôpital de Paris, voir mon ancien adjoint de la Résistance qui est en train de livrer le dernier combat. De grâce, puisque nous sommes, au fond, sensibles aux mêmes vérités essentielles, ne nous accusons pas de cette façon ! Vous savez bien que, si un pareil propos était tenu à l'un d'entre nous dans le privé, ce serait inacceptable et qu'il faudrait en venir à d'autres arguments. Arrêtons sur cette voie !

L'affaire de la Nouvelle-Calédonie est très grave. Le Premier ministre ne sait pas du tout comment voteront la totalité de nos camarades. Il n'a pas le droit d'insulter ceux qui donnent leur sentiment avec clarté sur un sujet qui est très difficile pour tout le monde.

Je vous prie donc, monsieur le président, de faire comprendre à M. le Premier ministre que nous n'avons pas pu accepter cette insulte et que j'ai tenu à le dire sachant qu'il en aura regret. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je crois que M. le Premier ministre, comme nous tous ici, a le plus grand respect pour tous les résistants, pour tous ceux qui se sont battus aux heures les plus noires pour la France. Il a le plus grand respect pour la mémoire du général de Gaulle. (*Murmures sur les bancs du groupe du Ras-*

*semblement pour la République.*) Messieurs, je crois que ce moment est grave : je souhaiterais que nous lui conservions tous sa gravité.

Il m'a semblé que, dans les explications qu'il a données tout à l'heure, M. le Premier ministre a marqué clairement - et je voudrais que vous partagiez avec moi cette conviction sur ses intentions - qu'il n'avait en aucune façon voulu blesser quiconque ici. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Vous avez vous-même reconnu, monsieur le député, qu'il s'agit d'un moment grave pour la communauté nationale. Le choix est difficile pour tous, j'en conviens, mais, si nous le manquions, cela pourrait avoir des conséquences très lourdes, voire dramatiques, pour la nation tout entière. M. le Premier ministre a souhaité en l'occurrence - et j'atteste que c'est sa passion - un mouvement de cohésion nationale. Il n'a pas compris, et je partage son sentiment, que ce mouvement ne se soit pas encore exprimé. Voilà ce qu'il a voulu dire et que je répète après lui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Francis Geng.** Et en 1972 ?

**M. Xavier Deniau.** M. Rocard injurie ceux qui ne veulent pas voter comme lui !

**M. Gabriel Kasperoît.** M. de Benouville ne s'est pas adressé au Gouvernement mais au Premier ministre !

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt sous la présidence de M. Loïc Bouvard.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUWARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

4

#### LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

#### AFFAIRES ÉTRANGÈRES FRANCOPHONIE RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

(suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, du ministère chargé de la francophonie et du secrétariat d'Etat chargé des relations culturelles internationales.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi d'abord de vous présenter mes excuses pour mon absence de ce matin, mais chacun sait que le conseil des ministres se réunit le mercredi.

J'ai le plaisir, à nouveau, de vous présenter le budget du ministère des affaires étrangères.

Mon exposé s'accompagnera, comme c'est l'usage, d'une partie consacrée à la politique étrangère, mais je tiens sincèrement à remercier auparavant MM. les rapporteurs pour

l'excellent travail qu'ils ont accompli. La richesse exceptionnelle des questionnaires qu'ils ont pu me soumettre est là pour en témoigner.

Leurs rapports comportent des suggestions, des propositions, des critiques même. Je m'efforcerai d'y répondre au long de cette intervention. M. Decaux, Mme Avice et M. de Beaucé se joindront à moi pour répondre à vos questions.

Permettez-moi d'aborder en premier lieu les questions budgétaires.

En 1989, le budget du ministère des affaires étrangères s'élèvera à 10,825 milliards de francs, soit 2,9 p. 100 de plus qu'en 1988. Il convient toutefois, pour procéder à des comparaisons rigoureuses, d'éliminer les incidences des variations de la valeur du dollar américain, ou de modifications intervenues dans l'organisation des services. Une fois éliminés ces effets, qui ont été longuement examinés ce matin par MM. les rapporteurs et sur lesquels je ne reviendrai donc pas, la progression du budget de mon département pour 1989 s'établit à 5,73 p. 100 en francs courants et à 3,15 p. 100 en francs constants. Depuis 1978, semblable résultat n'avait pas été enregistré.

Le projet de budget pour 1989 est fondé sur une valeur du dollar de 5,60 francs. L'évolution de la devise américaine m'a conduit à demander à mon collègue des finances de prévoir au prochain collectif le rétablissement des enveloppes nécessaires au fonctionnement normal de mes services. J'en ai obtenu l'assurance.

En revanche, le projet de budget laisse non résolu le problème des indemnités de résidence à l'étranger, qui préoccupe, je le sais pour avoir lu leurs interventions, M. Cambacérés, M. Delehedde, et M. Deniau. Des discussions ont actuellement lieu avec les services du ministère des finances pour actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, le mécanisme de garantie du pouvoir d'achat des agents à l'étranger.

D'ores et déjà, des mesures ont été prises : la baisse prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre n'aura pas lieu et un nouveau système sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Les ajustements seront à l'avenir trimestriels. Le niveau retenu à partir du 1<sup>er</sup> janvier devrait compenser les pertes de pouvoir d'achat qui ont résulté au cours des deux dernières années du fonctionnement inadéquat de ce mécanisme.

Ce budget ne prétend pas résoudre toutes les difficultés que la dégradation prolongée de nos moyens a laissé s'accumuler. Mais il répond à une double préoccupation : inverser, en matière d'effectifs notamment, une tendance à l'évidence contraire aux ambitions de notre diplomatie ; affirmer aussi rigoureusement que possible les priorités essentielles de notre action internationale.

Le budget de 1989 amorce le redressement de notre outil diplomatique dans deux domaines essentiels : les effectifs et la modernisation des moyens.

Les effectifs augmenteront pour la première fois depuis 1983 : 102 créations nettes sont en effet prévues, inversant le mouvement que le département a connu depuis cinq ans. Certes, ces créations ne compensent pas les 570 suppressions intervenues depuis quelques années, mais elles répondront, au moins partiellement, aux besoins les plus urgents et les plus criants - je rappellerai, à titre d'exemple, qu'une trentaine d'ambassades ne comprennent qu'un agent de catégorie A.

Il va de soi qu'une amélioration durable de la situation des effectifs exclut une reconduction l'an prochain de la procédure des gels d'emplois vacants. On ne peut pas reprendre d'une main ce que l'on a donné de l'autre.

La modernisation des moyens de travail sera assurée par la poursuite de l'informatisation et la relance des investissements.

Pour la première fois depuis 1987, les dotations pour l'informatique ne s'accompagneront d'aucune suppression de postes. Je rappelle que mon département a restitué, à ce titre, en deux ans, 105 emplois.

Pour 1989, les crédits « informatique » et « bureautique » seront reconduits - 166 millions de francs -, ce qui permettra, notamment, la poursuite de l'informatisation des consulats, l'extension de l'informatique et la généralisation de la bureautique à l'administration centrale, la modernisation de la gestion de la direction générale des relations culturelles et l'extension du réseau des liaisons chiffrées spécialisées à grand débit.

Tout aussi significative est à mes yeux la progression des crédits d'investissement. Pour l'an prochain sont prévues la construction de nouvelles ambassades à Mexico, Bogota, Conakry, Kampala, l'acquisition de centres culturels à Milan, Stockholm et Séoul, ainsi que des opérations de rénovation trop longtemps différées, comme celles de notre consulat général à Rio et du lycée français de Rome.

Enfin, je suis heureux de vous annoncer que des crédits d'études ont été inscrits pour 1989 pour une somme de 15 millions de francs, en vue de la réalisation trop longtemps retardée du projet du quai Branly. Sur l'emplacement du terrain actuellement occupé par le ministère des finances, ce projet a, en effet, l'ambition de doter Paris d'un véritable centre de conférences internationales qui lui fait cruellement défaut.

Le projet de budget traduit ainsi les grandes priorités de notre action internationale. Je citerai l'Europe, l'aide au développement, la francophonie, le soutien aux communautés françaises de l'étranger.

Des moyens d'interventions spécifiques à hauteur de 20 millions de francs sont mis à la disposition du ministre des affaires européennes, qui vous en entretiendra.

L'aide publique au développement bénéficiera, l'an prochain, de moyens supplémentaires importants : 250 millions de francs de crédits d'intervention et 100 millions de francs d'autorisations de programme. L'effort ainsi consenti procède de l'engagement pris par le Gouvernement de consacrer, l'an prochain, 0,54 p. 100 du produit intérieur brut à l'aide au développement. Il traduit son souci de faire une part plus importante aux dons et de ne pas limiter aux seuls pays de l'Afrique subsaharienne les moyens supplémentaires consacrés à l'aide.

Ces crédits nouveaux seront affectés en priorité à la création d'un fonds d'aide au développement doté en 1989 de 55 millions de francs ; au renforcement de l'aide aux réfugiés afghans - la France accordera 35 millions de francs pour contribuer à leur réinstallation dans leur pays ; aux contributions volontaires aux organisations internationales : 50 millions de francs supplémentaires sont ici prévus. J'insisterai sur ce dernier point : au cours des dernières années, les contributions bénévoles de la France aux institutions de la famille des Nations unies sont restées très inférieures à celles des autres pays développés. Pour nombre de ces organisations, nous nous situons entre le dixième et le dix-septième rang des contributions bénévoles. Il importait de redresser cette situation en consentant un effort qui soit à la mesure de notre statut de membre permanent du Conseil de sécurité. Voilà qui est fait pour l'année prochaine.

Un effort particulier est consenti par ailleurs pour la francophonie et le soutien aux communautés françaises à l'étranger. Les ministres compétents vous en parleront après moi.

Telles sont, mesdames et messieurs, brossées à grands traits les principales orientations de ce ministère.

Avant d'évoquer la politique étrangère de la France, que j'ai l'honneur de conduire sous l'autorité de M. le Président de la République et de M. le Premier ministre, je voudrais, tout particulièrement, devant vous, rendre hommage aux hommes et aux femmes du ministère des affaires étrangères qui, à tous les niveaux, à Paris comme à l'étranger, accomplissent leur mission dans des conditions souvent difficiles, pour ne pas dire périlleuses.

Aujourd'hui, le monde change vite. Chacun aperçoit ici et là les signes avant-coureurs d'un apaisement des tensions.

La confrontation Est-Ouest s'atténue. Des systèmes qui semblaient pétrifiés sont remis en cause. Les comportements que l'on croyait à jamais figés commencent à se modifier. Plusieurs conflits régionaux connaissent un début de règlement. Le climat international se fait moins pesant et le paysage se modifie sous nos yeux.

Mais les raisons profondes des tensions n'ont pas disparu ; la méfiance demeure ; en dépit d'efforts courageux des pays du tiers monde le fossé se creuse encore entre peuples riches et peuples démunis ; la dignité de l'homme se trouve encore trop souvent ignorée ou bafouée.

Dés lors, plus que jamais, se fait sentir la nécessité de mener une politique audacieuse, propre à peser sur les évolutions en cours dans un sens conforme à nos idéaux de justice, de liberté et de paix.

La France, mesdames, messieurs, ne peut être passive. M. le Président de la République vient de le rappeler à la tribune des Nations unies en ces termes : notre pays entend se porter au premier rang lorsqu'il s'agit de prévenir la menace qui pèse sur la sécurité des peuples, d'ouvrir les voies de la paix là où la guerre fait rage, de trouver remède aux désordres et aux injustices qui frappent les plus faibles.

Le désarmement constitue donc naturellement l'une des toutes premières priorités de notre diplomatie.

La signature de l'accord sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires américaines et soviétiques en Europe a constitué un incontestable progrès, que la France a salué : pour la première fois, un accord prévoit la réduction des armements et non leur simple limitation. Le traité a instauré une méthode des procédures de vérification sévères qui auront valeur de précédent.

Cela devrait permettre la poursuite des efforts en vue de la conclusion d'un accord sur la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques soviétiques et américains, et le maintien des dispositions du traité ABM.

La France n'est pas directement concernée par ces négociations. Le chef de l'Etat, encore tout récemment à New York, a rappelé les conditions qui permettraient à notre pays d'envisager d'y participer à terme. Nous soutenons ces négociations dont le succès contribuera à la stabilité internationale et à la paix.

C'est dans l'immédiat le désarmement conventionnel en Europe qui requiert notre attention. Le déséquilibre des armements accumulés sur le sol européen doit nous conduire à rechercher, par la voie de réductions asymétriques et vérifiées, une plus grande stabilité à des niveaux moins élevés.

A Vienne, où la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe aborde sa phase finale, on tend vers un accord qui devra permettre l'ouverture avant la fin de l'année ou au début de l'an prochain des négociations sur la stabilité conventionnelle et l'instauration de nouvelles mesures de confiance.

La France a été et sera active et constructive dans ces négociations, en consultation étroite avec ses alliés et partenaires, pour saisir cette occasion de voir les nations de toute l'Europe s'engager sur le plan militaire dans la voie de la « suffisance » plutôt que dans celle du « surarmement ».

Autre priorité : le désarmement chimique.

Les événements récents soulignent tragiquement la nécessité d'agir rapidement dans ce domaine. Bien entendu, la meilleure manière d'empêcher l'usage des armes chimiques demeure l'interdiction de leur production partout et pour tous, complétée par la destruction vérifiée des stocks existants, selon un échéancier contraignant.

C'est l'objet des négociations qui se déroulent à Genève dans le cadre de la conférence du désarmement. La France y participe activement. Il faut toutefois, me semble-t-il, donner à ces négociations une nouvelle impulsion.

C'est l'un des objectifs de la proposition présentée le 29 septembre 1988 à New York par le Président de la République. La France, dépositaire du protocole de Genève de 1925, a invité à ce titre les Etats parties à cet accord et les autres Etats intéressés à l'interdiction de ces armes à se réunir à Paris du 7 au 11 janvier prochains. Les nations présentes devraient y réaffirmer solennellement leur engagement de ne pas employer de telles armes et de lutter contre leur prolifération. Elles devraient aussi manifester leur volonté commune de voir aboutir rapidement les travaux en cours à Genève. Tout doit être fait contre le risque de banalisation de ces armes terribles dont l'usage, quelle que soit la justification, déshonore l'humanité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous n'entendons pas négliger notre défense pour autant, et plus particulièrement l'organisation de notre coopération en matière de sécurité avec nos proches voisins européens.

Je veux mentionner la coopération franco-allemande, qui entre dans une phase nouvelle avec la mise en place d'une unité mixte stationnée en R.F.A. et la création d'un conseil de défense. Ce texte vous sera prochainement soumis pour que vous en discutiez et que vous l'approuviez.

Ces initiatives constituent les premiers jalons dans un domaine nouveau de la construction de l'Europe, qui est celui de la sécurité. S'il n'est pas question de modifier en quoi que ce soit nos options traditionnelles, ou de remettre en cause le rôle de l'Alliance atlantique, il nous semble que

c'est précisément au moment où des évolutions s'esquissent dans le domaine Est-Ouest, évolutions dont l'Europe est le plus souvent le point d'application, que les Européens doivent être en mesure d'affirmer plus clairement leurs intérêts spécifiques, leurs préoccupations et leurs objectifs.

J'en viens ainsi tout naturellement à parler de l'Europe.

Comme vous le savez, mesdames, messieurs les députés, la France assumera le 1<sup>er</sup> juillet prochain la présidence de la Communauté. L'Europe sera au centre des grands événements de 1989.

Construire une Communauté plus forte, tel est notre objectif. Pour ce faire, nos efforts se portent dans cinq directions :

Rechercher des progrès significatifs sur le plan monétaire, et beaucoup a déjà été fait dans ce domaine depuis quelques années ;

Harmoniser la fiscalité de l'épargne, afin que la liberté totale des mouvements de capitaux devienne réalité, conformément à la décision prise au conseil européen de Hanovre ;

Promouvoir l'Europe sociale ;

Lancer Euréka audiovisuel, selon la formule qui a fait ses preuves avec Euréka technologique ;

Enfin, mettre en œuvre les priorités reconnues à Hanovre pour l'établissement du marché intérieur.

Cette présidence assurera également le développement de nos liens avec les pays du centre et de l'est de l'Europe dans l'esprit de l'accord conclu entre la C.E.E. et le C.A.E.M., ainsi que des accords déjà signés ou en cours de négociation entre la Communauté et chacun des pays de l'Est.

Dans le même esprit, le Gouvernement français a engagé une nouvelle politique en direction des pays de l'Est, ceci dans le respect des souverainetés, des spécificités nationales et des droits de l'homme.

Ma récente visite à Prague a témoigné de cette volonté claire de la France. Les échanges de visites prévus iront dans le même sens, notamment celle du président du conseil hongrois, M. Grosz, attendu à Paris le mois prochain. Et vous savez déjà que les relations franco-soviétiques ont pris un nouveau départ. Le climat cordial de la visite de M. Chevvardnadze à Paris augure bien de la nouvelle étape qui s'amorce. La rencontre dans un mois, à Moscou, du chef de l'Etat français et du président du Présidium d'U.R.S.S. le soulignera, comme la visite en France de M. Gorbatchev dans les premiers mois de 1989.

Nous ne refuserons pas la chance qui s'offre à nous de jeter ainsi les ponts entre les deux parties de l'Europe.

Bien d'autres régions du monde, mesdames et messieurs, continuent de vivre dans la guerre et redoutent la reprise des combats.

Certes, un vent d'espoir s'est levé ici et là au cours des derniers mois. Grâce à la ténacité du secrétaire général de l'O.N.U., auquel je tiens à rendre, du haut de cette tribune, un hommage particulier, grâce au dévouement des forces de maintien de la paix, où servent d'ailleurs de nombreux Français, les Nations Unies ont enregistré quelques succès. Franchir l'ultime étape qui conduit à la paix est une tâche difficile. La France prêtera la main pour y aider.

C'est le cas en Afghanistan. Il est clair aujourd'hui qu'une paix véritable exige non seulement le retrait soviétique, mais l'installation à Kaboul d'un gouvernement de réconciliation, représentatif de toutes les tendances.

Au Moyen-Orient, le cessez-le-feu entre l'Irak et l'Iran est fragile. Il trace cependant le seul chemin qui peut conduire à la paix. Rien ne sera atteint sans un minimum de bonne volonté de la part des belligérants d'hier et sans l'intervention de la communauté internationale. C'est à quoi nous nous employons avec nos partenaires du Conseil de sécurité en soutenant les efforts du secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar.

L'espoir d'un règlement des conflits entretenus par les ingérences de l'Afrique du Sud dans les pays voisins est apparu. Les enjeux de la négociation en cours sont la paix en Angola et l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous y aidons.

Notre pays se réjouit aussi du rapprochement qu'ont entrepris, à l'initiative de leurs premiers ministres, deux pays amis et alliés, la Grèce et la Turquie. Ce rapprochement ouvre des perspectives nouvelles pour un règlement négocié

de la question de Chypre. Nous saluons la reprise des pourparlers intercommunautaires sous l'égide du secrétaire général des Nations Unies et leur apportons notre soutien, ainsi que nous l'avons dit au président chypriote qui vient de faire une visite officielle en France.

Dans cette zone méditerranéenne si proche de nous, humainement et culturellement, comment ne pas déplorer la persistance des situations de crise au Proche-Orient ? Le soulèvement des territoires occupés a révélé, en même temps que l'insoutenable désarroi d'une jeunesse en quête d'avenir, le caractère inacceptable du *statu quo* dans le conflit israélo-arabe. La France n'a cessé d'appeler de ses vœux et de ses efforts une solution politique. Celle-ci ne peut avoir comme fondement que cette double nécessité : reconnaissance du droit à l'existence et à la sécurité d'un Etat - Israël - et recherche de la justice pour un peuple digne comme tous les autres d'assumer son destin, le peuple palestinien. Tel est le sens de l'appel lancé par le Président de la République et repris par moi pour que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se concertent sur l'organisation d'une conférence internationale qui permettra la négociation entre les parties. Saluons au passage les progrès réalisés ces jours derniers par le président Moubarak, dont la démarche constitue un bel exemple de volonté sans cesse renouvelée.

Comment ne pas évoquer, avec une inquiétude au moins égale, le Liban ? Ce pays a manqué le rendez-vous de l'élection présidentielle. La France, attachée à la souveraineté, à l'intégrité et à l'indépendance du Liban, n'a pas ménagé ses efforts. Et la France ne se résigne pas ; elle vient encore de le montrer en demandant au secrétaire général de l'O.N.U. son aide et son intervention afin que se tienne l'élection présidentielle, que chaque jour qui passe compromet davantage.

S'agissant enfin du Cambodge, la France soutient l'action du prince Sihanouk. Ses initiatives courageuses rendent aujourd'hui possible la réconciliation de tous les Cambodgiens. Le Président de la République a exprimé le 29 septembre dernier, à New York, la disponibilité de notre pays à accueillir, le moment venu, la conférence qui devrait couronner ces efforts.

Partout où la guerre tue et la violence menace, la France intervient avec plus ou moins de moyens, plus ou moins de bonheur, mais toujours avec la même ferveur.

Mais les défis que je viens d'évoquer ne sont pas les seuls. La misère, la faim, le sous-développement frappent encore des millions d'hommes de par le monde. En Afrique, dans certaines régions d'Asie ou d'Amérique latine, la situation ne cesse de se dégrader, entraînant souvent des convulsions politiques et des bouleversements. Les difficultés économiques sont inextricables. S'y ajoutent souvent des catastrophes naturelles qui ruinent en quelques instants des efforts longs et souvent courageux. On l'a vu, ces jours derniers encore, au Nicaragua. La France se doit de marquer sa solidarité avec les pays les plus démunis. Il nous faut nous rapprocher de l'objectif de 0,70 p. 100 du P.N.B. consacré à l'aide publique au développement.

L'effort de solidarité doit s'accroître de la part de tous les pays. Puisse le monde industrialisé le comprendre à temps. L'appel solennel lancé à l'O.N.U. par la France a été entendu, mais sera-t-il suivi d'effets ?

Mesdames et messieurs, notre pays célébrera l'an prochain le deux centième anniversaire de la Révolution française. Cette commémoration nous donnera l'occasion de montrer que le combat pour les droits de l'homme est toujours actuel.

A Vienne, nous avons fait des propositions ambitieuses à nos trente-cinq partenaires, afin que soient mis en œuvre la totalité des engagements souscrits à Helsinki.

Une conférence sur la dimension humaine est prévue à Paris en 1989. Deux autres réunions auront lieu à Copenhague et à Moscou, si un consensus se dégage. Nous considérons que cela peut faire évoluer les choses dans ce domaine.

Nous apportons de la même façon un soutien sans faille à l'action menée par la commission des droits de l'homme des Nations unies à Genève. Enfin, notre lutte contre l'apartheid se poursuivra sans défaillance.

La tâche reste immense. Les Français, qui ont la chance de vivre dans un pays où les droits de la personne sont respectés, ne sauraient se désintéresser du sort de ceux, si nombreux sous toutes les latitudes, dont les droits élémentaires sont bafoués.

Telles sont, mesdames et messieurs les députés, à l'occasion du débat budgétaire, les réflexions qui occupent nos pensées et qui commandent notre action.

Ainsi la France, forte de sa volonté d'indépendance, consciente de son devoir de solidarité, fermement engagée dans la construction de l'Europe, entend-elle occuper toute la place à laquelle lui donnent droit son histoire et son génie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Marie Deiliet.** Très bien !

**M. le président.** Nous arrivons aux questions, et d'abord à celles de MM. les rapporteurs.

La parole est à M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre d'Etat, je tiens d'abord à vous remercier des précisions que vous avez données dans votre intervention, tant sur le budget de votre ministère que sur la politique étrangère de la France.

Je souhaitais vous poser trois questions : sur le Cambodge, sur la grande négociation en vue de l'interdiction des armes chimiques et sur l'aide publique au développement. Mais comme vous vous êtes expliqué, par avance, sur la négociation en vue de l'interdiction des armes chimiques, je me contenterai de vous poser les deux autres.

En ce qui concerne le Cambodge, la France, comme vous l'avez dit, soutient le prince Sihanouk depuis longtemps. La récente reprise du dialogue sino-soviétique et la rencontre de Djakarta ont créé un nouveau climat, favorable à la solution du problème cambodgien. Quelles initiatives le Gouvernement compte-t-il prendre à court et à moyen terme pour favoriser cette solution ?

En ce qui concerne l'aide publique au développement, elle est gérée par le ministère des affaires étrangères, certes, mais aussi par le ministère de la coopération et par le ministère de l'économie et des finances. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour coordonner et rendre plus efficace la répartition de cette aide ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le rapporteur spécial, la France s'est toujours prononcée pour une solution politique du problème cambodgien qui permettrait de rendre au peuple khmer la paix et le libre choix de son avenir. Elle est convaincue depuis longtemps, j'ai eu l'occasion de le dire à la tribune, que le prince Sihanouk doit être le maître d'œuvre et le garant d'une telle solution. Elle a donc facilité, voici maintenant un an, les premiers contacts entre le prince Sihanouk et M. Hun Sen. Ces contacts ont permis de sortir le dossier d'une trop longue impasse. De la même façon, la France a soutenu l'initiative des pays de l'A.S.E.A.N. qui a permis la rencontre à Bogor, fin juillet dernier, des quatre fractions cambodgiennes : les autorités de Phnom-Penh, les partisans de M. Son Sann, les Khmers rouges et les représentants du prince Sihanouk, cela avec la participation du Vietnam. Elle estime cependant aujourd'hui qu'il est nécessaire de dépasser le niveau national et régional de ces rencontres pour tenir une réunion à laquelle sera associée la communauté internationale, qui deviendrait en quelque sorte garante de l'accord qui pourrait intervenir.

Il est prématuré d'envisager la date et la liste des participants d'une telle conférence internationale, mais le principe en a été lancé. Comme je viens de le rappeler, le Président de la République a invité, si tel est leur désir, les parties concernées à se rejoindre à Paris. Il faut attendre, et nous attendons beaucoup des résultats de la troisième rencontre qui aura lieu en France, à Paris, le 5 novembre prochain, entre le prince Sihanouk et M. Hun Sen, qui se sont déjà rencontrés et auxquels se joindront, sans aucun doute, M. Son Sann et peut-être les Khmers rouges. Ainsi sera réalisée cette première partie de la tâche que nous nous sommes assignée et qui devrait conduire au retour de la paix dans ce pays ami, longtemps déchiré par la guerre.

J'en viens, monsieur Cambacérés, à votre seconde question.

Le ministère des affaires étrangères ne gère en réalité que 10 p. 100 de l'aide publique au développement. Le reste est géré, pour l'essentiel, par le ministère de la coopération, à

hauteur de 20 p. 100, par la Caisse centrale de coopération, pour près de 13 p. 100, et par le ministère de l'économie et des finances, à raison de 39 p. 100.

Mais le système adopté par notre pays exige évidemment une coordination technique. Sur le plan local, ce sont les ambassadeurs qui en sont chargés et qui, je dois le dire, s'acquittent avec sérieux de cette tâche. Au niveau central, la coordination s'exerce, lors de l'élaboration des lois de finances, par la concertation interministérielle qui précède le débat au Parlement.

En dépit du caractère relativement faible des crédits d'aide publique alloués au ministère des affaires étrangères, celui-ci continue d'assumer une tâche d'impulsion, d'orientation et de coordination des actions d'aide en faveur des pays du tiers-monde.

**M. le président.** La parole est à M. André Delahedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

**M. André Delahedde, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre d'Etat, le problème de l'indemnité de résidence a provoqué, fait exceptionnel dans l'histoire de votre département, une grève dans les postes à l'étranger, à l'appel de onze syndicats. Le système change-prix qui est à l'origine du conflit ne semble pas mauvais en soi. Il n'est d'ailleurs pas remis en cause dans son principe par la plupart des agents et, à long terme, il devrait même jouer en leur faveur. Le problème tient à la fois au laxisme, souligné ce matin par mon collègue André Bellon, qui a conduit à sa mobilisation tardive par le précédent gouvernement et à l'application brutale qui en a été faite. Ainsi, l'ajustement à la baisse résultant de l'évolution du cours du dollar a été effectué avec beaucoup trop de retard et il a touché des fonctionnaires qui n'étaient même pas en poste au début de 1986.

Vous avez annoncé devant la commission des affaires étrangères, et vous venez de nous confirmer, la suspension de l'ajustement prévu en décembre. Vous avez aussi envisagé de nouvelles modalités, notamment le raccourcissement de la période sur laquelle est calculé l'ajustement. Ces propositions vont dans le sens d'un apaisement et d'un règlement de la question.

Un autre problème se pose toutefois, celui des bases de calcul. Les indices de prix utilisés, qui viennent d'organisations internationales, ne semblent pas toujours viables car ils traduisent plus la consommation des populations locales que la consommation réelle des personnels expatriés. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait se référer à des indices plus proches de la réalité ?

Par ailleurs, les loyers ont une part importante dans l'élévation du coût de la vie dans des pays tels que le Canada ou les Etats-Unis. La politique d'aide au logement est critiquée à cause des inégalités qu'elle entraîne entre les agents qui disposent d'un logement de fonction et les autres. Envisagez-vous une réforme du système actuel de l'aide au logement ? Plus généralement, quelle politique du logement des agents à l'étranger entendez-vous mettre en œuvre ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Vous touchez là, monsieur le rapporteur, une question sensible puisqu'elle a provoqué un mouvement de grève dans le personnel diplomatique. J'ai moi-même reçu, lors de mon séjour à New York, les représentants du personnel qui était présent aux Nations unies. Je me suis efforcé de régler ce dossier, mais je ne suis pas encore parvenu au bout de ma tâche.

Il est bon de rappeler un certain nombre de données.

D'abord, c'est un décret du mois de mars 1967 qui régit le statut des personnels de l'Etat exerçant leur activité à l'étranger. Ce personnel reçoit dans sa rémunération une indemnité de résidence qui couvre l'éloignement, la sécurité, l'environnement sanitaire et le logement, plus les charges locales. C'est dire que, très souvent, cette indemnité représente la moitié ou les deux tiers de la rémunération.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles et la francophonie.** Jusqu'aux trois quarts !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Au moins la moitié, quelquefois les deux tiers !

En 1976, un système a été mis au point par accord entre le ministère des affaires étrangères et le ministère des finances. Il prévoit que, pour tenir compte des valeurs des monnaies fortes, et notamment du dollar, un réajustement doit intervenir une fois l'an, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, suivant la variation de la monnaie du pays.

Le mouvement de grève de ces jours derniers tient au fait que les ajustements prévus pour le mois d'avril 1987 ont été reportés de mois en mois jusqu'en avril 1988, bien que la décision de principe eût été prise de retenir les sommes correspondantes. En effet, cet ajustement aurait joué, si je puis dire, dans le « mauvais » sens. Je n'épiloguerai pas sur ces reports successifs. Chacun me comprend ici.

Ainsi le réajustement a porté non sur une année, mais sur deux. La variation du taux de change du dollar ayant été importante, le prélèvement de réajustement a été très douloureux. Il s'en est suivi la vague de protestations à laquelle vous avez fait allusion.

Cette situation pose deux problèmes : réparer l'injustice frappant des fonctionnaires qui n'en pouvaient mais et dont certains n'étaient même pas en poste au cours de la période incriminée ; et revoir le système dont le fonctionnement a été défaillant et dont l'usage a révélé qu'une année pour le réajustement était une période beaucoup trop longue. C'est dans ces deux voies que j'ai travaillé avec mon collègue le ministre de l'économie, des finances et du budget.

J'ai d'ores et déjà obtenu l'assurance que certaines mesures que j'ai évoquées tout à l'heure à la tribune seraient mises en œuvre, notamment la suspension du prélèvement qui devait avoir lieu en décembre 1988, en application du réajustement monétaire.

Par ailleurs, la décision a été prise que ces ajustements seront désormais opérés chaque trimestre au lieu d'une fois par an. On sera, ainsi, beaucoup plus près des réalités et, lorsqu'ils joueront dans le mauvais sens, les prélèvements seront plus indolores, du moins l'espérons-nous.

De la même façon, j'ai demandé qu'une négociation soit engagée avec le ministre des finances pour revoir la question de l'aide au logement et définir une politique du logement, sujet sur lequel vous m'avez interrogé *in fine*.

A ce propos je vous indique que l'on fait déjà beaucoup en matière d'aide au logement pour nos fonctionnaires puisque 40 p. 100 des agents sont logés par le ministère des affaires étrangères. L'envisage d'ailleurs d'accroître l'achat de biens immobiliers afin d'accroître, autant que faire se pourra, le nombre des agents logés, donc à réduire les effets de ce facteur particulier qu'est le coût du logement, lequel ne cesse d'augmenter, surtout dans des pays comme les Etats-Unis d'Amérique.

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles et la francophonie.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre d'Etat, vous venez de répondre pour une large part à la question que je voulais évoquer et que je vous ai déjà posée en commission.

La mesure en cause touche ce qu'il est convenu d'appeler les personnels diplomatiques, les diplomates au sens propre ne représentant que 20 p. 100 de l'effectif du ministère qui compte également des personnels culturels. Or vous savez que je suis rapporteur pour les relations culturelles.

Nous avons tous été d'accord en commission pour admettre que le principe n'était pas en cause, mais qu'il fallait en revoir l'application qui a débouché sur le système de reprise. La mise en œuvre de ce dernier a été rendu encore plus difficile par le fait que le dollar joue au yo-yo. Lorsqu'il descendait ou montait tout le temps, cela était relativement facile ; en revanche quand sa valeur change de mois en mois, ou de trimestre en trimestre, tout est plus difficile.

Monsieur le ministre, vous avez été vous-même en contact à New York avec des agents en grève. C'est la seconde grève que connaît le ministère des affaires étrangères depuis sa formation, après celle survenue au temps de M. Cheysson. Cela est d'autant plus regrettable qu'il s'agit de sujets pouvant être traités administrativement ou techniquement et n'ayant aucun caractère politique. La manière dont ils sont aujourd'hui pris en compte administrativement est évidemment déficiente, sinon, nous n'aurions pas eu cette situation.

En commission des affaires étrangères, monsieur le ministre d'Etat, vous avez suggéré de vous mettre en grève avec votre cabinet pour obtenir satisfaction à l'intérieur du Gouvernement. Même si cela concerne les relations interministérielles, nous sommes prêts, au sein de la commission, à faire grève avec vous, si vous le souhaitez et, même, à y entraîner le Parlement. (*Sourires.*)

Il faut sortir de cette situation. Or le seul élément nouveau que vous nous avez apporté depuis votre passage en commission, est que vous êtes en pourparlers avec le ministre du budget. En fait, cela est le cas depuis des mois et je ne crois pas que cette information soit de nature à satisfaire les agents intéressés. Doivent-ils se mettre en coordination et venir crier sous les fenêtres de M. le Premier ministre, pour obtenir le règlement de ce dossier, qui, je viens de le rappeler, est purement technique ? Il y a manifestement une carence administrative ou politique dans le traitement de ce dossier purement technique.

Ce n'est pas la suspension de la reprise de décembre qu'il faut demander, mais sa suppression. Je vous l'avais fait remarquer en commission et vous l'avez rappelé vous-même. Il convient d'admettre, une fois pour toutes, que l'on n'a pas à réclamer du trop-perçu à des agents qui n'ont rien reçu parce qu'ils n'étaient pas en poste ! Il est normal qu'ils ne soient pas contents. Sur ce point vous devriez obtenir assez rapidement l'accord de votre collègue des finances. Il est véritablement exorbitant, même dans les méthodes utilisées par le ministère des finances pour trouver de l'argent, de réclamer du trop-perçu à des gens qui n'ont rien touché !

Monsieur le ministre, je voudrais vous entendre me répondre que vous allez traiter cette affaire dans un délai rapproché, en commençant par annuler la mesure de reprise qui est suspendue et rendre leur argent aux agents auxquels on l'a pris de façon inconsiderée.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Je vous remercie d'avoir de nouveau évoqué ce problème, car cela va me donner l'occasion d'apporter quelques précisions.

J'ai retenu de la formulation écrite de votre question une affirmation que je peux faire mienne, je vous cite : « Ces problèmes peuvent et doivent être traités administrativement et techniquement. » Vous avez tout à fait raison, mais ce discours a un effet rétroactif puissant et il s'adresserait plutôt à mon prédécesseur qu'à moi-même ; je vais vous dire pourquoi.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** En effet, la période incriminée s'étend d'avril 1986 à avril 1987. Or les variations de change avaient été telles qu'il fallait opérer des reprises sur salaires, mais les données statistiques qui ont conduit à cette constatation étaient connues du ministère des finances et de celui des affaires étrangères dès le mois de novembre 1987. Cela signifie que le Gouvernement précédent - la fièvre étant retombée et le calme étant revenu dans l'hémicycle, je ne veux être désagréable à l'égard de personne - aurait dû, comme vous l'avez dit très justement, monsieur Deniau, traiter administrativement et techniquement ce problème.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Faites-le maintenant !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Nous le faisons, voyez ce qu'il en coûte !

J'apprécie toujours vos propos, surtout ceux d'aujourd'hui puisque vous avez proposé de vous joindre à nous dans un mouvement purement théorique de grève de solidarité. Je vous en donne acte volontiers.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Vous l'aviez proposé. Je me suis mis à votre disposition.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** J'insiste donc sur le fait que toutes les données sur la période allant d'avril 1986 à avril 1987 étaient connues dès la fin de 1987. Il aurait alors fallu avoir un peu de courage, un courage non seulement administratif et technique, mais également politique afin de supporter l'impopularité du moment, pour procéder à ces réajustements et ne pas attendre que les élections législatives de 1988 soient passées. Voilà le fond de ma pensée !

Regardons les choses en face aujourd'hui ! N'accablez pas ceux qui gèrent une mauvaise situation qui a dégénéré à cause de la carence de ceux qui nous ont précédés. J'ai fait ce que j'ai pu ; les discussions se poursuivent et nous avons maintenant l'assurance que le ministre du budget suspendra le prélèvement prévu pour le début du mois de décembre. Le système sera revu dans son ensemble et des dispositions seront prises pour tenir compte de la perte éventuelle de pouvoir d'achat et de l'augmentation du coût de la vie dans les pays à monnaie forte et à variations de change fréquentes.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** J'en conclus qu'il n'y a pas de changement !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Monsieur le ministre d'Etat, j'avais prévu de vous poser deux questions, mais l'une d'elles portait sur le problème que vous venez de traiter. Ce sujet ayant été largement abordé, je la retire et j'en viens à l'autre.

Depuis de nombreux mois, le gouvernement turc, par la voix de son Premier ministre, M. Turgut Ozal, frappe à la porte de la Communauté européenne et manifeste très nettement sa volonté d'ancrer son pays à l'Europe, actuellement des Douze. Si l'on comprend très bien la volonté du gouvernement turc qui souhaite s'intégrer à l'Europe, en partie pour éviter la contagion islamique venant d'Iran, on peut s'interroger sur les dangers qu'une telle entrée pourrait faire courir à l'ensemble européen.

La Turquie est en effet un pays de cinquante millions d'habitants, très vivant, connaissant de graves problèmes, un taux de chômage élevé, et un faible niveau de vie caractérisé par un salaire minimum de l'ordre de 600 francs par mois. Tous ces éléments pourraient avoir un caractère assez explosif en cas d'intégration rapide dans l'Europe communautaire.

Je comprends très bien qu'il y ait à réfléchir sur le sujet, mais je souhaiterais que le Gouvernement précise sa position face à cette demande réitérée des Turcs et indique s'il envisage ou non d'appuyer, dans les mois et les années qui viennent, la demande du gouvernement turc.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, la Turquie a, en effet, déposé officiellement une demande d'adhésion aux communautés européennes le 14 avril 1987. Elle en a le droit. En application des articles des traités de Rome, Marché commun, C.E.C.A. et Euratom, le Conseil des communautés européennes a saisi la Commission de cette demande.

Vous savez que depuis l'adoption de l'Acte unique, le Parlement européen est appelé à donner également son avis, avis qui doit être conforme pour appuyer cette demande d'adhésion. Après avis de la Commission et avis du Parlement européen, le Conseil devra statuer, à l'unanimité, sur la demande. C'est la règle.

Vous m'interrogez sur la position française et je vais vous répondre très franchement. Elle peut se résumer en trois points essentiels.

Le premier point est que la Turquie a, à l'évidence, le droit de présenter une requête de cet ordre d'autant qu'elle bénéficie d'un accord d'association et d'un statut particulier, depuis 1963. Une telle demande doit être instruite normalement ; tel est le cas.

Ensuite, il me semble que la Communauté doit régler ses problèmes internes avant d'envisager un nouvel élargissement, lequel, en raison de l'importance même du pays demandeur - il compte 50 millions d'habitants, vous l'avez souligné - fera quelque bruit.

Enfin la Communauté, vous le savez, est engagée dans un processus qui doit conduire au grand marché unique de 1993, avec l'adoption dans chacun de nos pays de mesures qui doivent consacrer cet approfondissement de la Communauté à Douze. Par conséquent, cela rend nécessaire un examen attentif des dispositions que nous devons prendre.

Pendant cette période que faut-il faire ?

Je pense qu'il convient d'améliorer les relations entre la Communauté économique européenne et la Turquie qui bénéficie d'un accord d'association, dans le cadre prévu par cet accord, c'est-à-dire le conseil d'association. J'appelle votre

attention sur le fait que ce dernier, pour des raisons qui ne vous échapperont pas, ne s'est pas réuni pendant la présidence grecque.

Il a été décidé entre les Espagnols qui occuperont la présidence pendant le premier semestre de 1989 et nous-mêmes qui prendrons le relais au cours du deuxième semestre, que nous intensifierons les réunions de ce conseil d'association. Cela permettra de rapprocher davantage la Turquie de la Communauté, de faire en sorte que la Turquie soit préparée à entrer un jour, si tel doit être le cas, dans la Communauté, car elle aura pu prendre diverses mesures et, enfin, de donner le temps à la Communauté de régler ses problèmes internes.

**M. le président.** La parole est à M. François Grussenmeyer.

**M. François Grussenmeyer.** Monsieur le ministre d'Etat, une récente publication de l'I.N.S.E.E., qui analysait la situation de l'Alsace en tant que région française la moins touchée par le chômage, explicitait cet état de fait comme suit : « L'Alsace a bénéficié des bons résultats des mesures pour l'emploi des jeunes, mais aussi de l'amélioration de la conjoncture en Allemagne fédérale. En outre, l'emploi frontalier s'est fortement développé, ce qui a diminué d'autant la pression sur le marché du travail régional. »

Il est incontestable que notre région bénéficie de la progression du nombre de frontaliers, même si la comparaison des taux de chômage, qui situe l'Alsace en bonne position parmi les régions françaises, ne la place plus qu'en position très moyenne par rapport aux régions allemandes voisines.

Au mois de mars de cette année, il y avait plus de 40 000 travailleurs frontaliers, chiffre jamais atteint auparavant, dont 19 200 en République fédérale d'Allemagne et 20 900 en Suisse. Or 6 300 frontaliers, soit à peu près le tiers, se rendent quotidiennement en République fédérale. La plupart sont issus du bassin d'emploi de Wissembourg, dont ils représentent près de 25 p. 100 de la population active.

Le Gouvernement précédent, après arbitrage de M. Chirac, avait réglé le problème des indemnités de chômage. Mais restent en suspens les dossiers relatifs à la couverture sociale des intéressés, à la double imposition fiscale et à la zone frontalière.

En ce qui concerne ce dernier point, il est utile de rappeler que cette zone frontalière de vingt kilomètres, de part et d'autre de la frontière, date de la convention du 21 juillet 1959, et qu'elle ne correspond plus aux moyens de déplacement actuels. Dans l'optique du Marché unique, il serait indispensable de substituer la notion de travailleur frontalier à celle de zone frontalière. Serait ainsi considéré comme travailleur frontalier toute personne résidente d'un Etat qui exerce une activité salariée dans un autre Etat et qui retourne, en général, chaque jour, dans son Etat de résidence.

En conséquence, monsieur le ministre d'Etat, il me paraît urgent de parvenir rapidement à un accord bilatéral avec la République fédérale d'Allemagne sur une nouvelle définition de la zone frontalière, ce qui permettrait d'aborder de façon sereine la question de l'imposition des travailleurs frontaliers et celle de l'harmonisation de leur couverture sociale.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Ainsi que vous le savez, monsieur le député, le Gouvernement se préoccupe depuis fort longtemps des problèmes relatifs à la situation des frontaliers. Cette question deviendra très actuelle et prendra une autre ampleur avec la construction européenne qui facilitera les flux migratoires.

La partie française a entrepris, depuis quelques années, de négocier avec les autorités allemandes un avenant à la convention fiscale bilatérale de 1959 que vous avez vous-même citée. En 1987, mon prédécesseur, M. Jean-Bernard Raimond, vous avait indiqué lors de la discussion du budget des affaires étrangères que le Gouvernement français considérait que la zone frontalière de vingt kilomètres fixée par la convention de 1959 que je viens de mentionner ne correspondait plus à l'évolution technique des transports.

Nous sommes donc d'accord sur l'analyse et je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit dans le débat précédent par le ministre des affaires étrangères de l'époque.

Il convient cependant de présenter deux remarques.

D'abord, les négociations sont compliquées en raison de l'impact fiscal qu'aurait un accroissement du nombre de travailleurs frontaliers, résultant de l'élargissement de la zone frontalière ou de la notion de frontalier. Toutefois, une nouvelle réunion des experts des deux pays est prévue pour le début du mois de décembre : on peut espérer que les conversations aboutiront, dans le courant de l'année 1989, sur ce point précis de l'élargissement de la zone frontalière et de la notion de frontalier.

J'appelle cependant votre attention sur le fait que l'arrangement qui pourrait être obtenu dans ce cadre bilatéral devra être adapté ultérieurement en fonction de la réglementation communautaire qui va s'imposer dès que le grand marché unique prendra forme. Je vous indique à cet égard qu'un projet de directive de la Commission des communautés européennes concernant précisément les frontaliers - mais il n'a pas encore recueilli l'accord unanime des pays membres, il est donc seulement en gestation - est à l'étude. Mais il ne faut pas ignorer le problème qui se posera à l'avenir.

**M. François Grussenmeyer.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le président.** Nous en venons maintenant aux premières questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Les crédits consacrés aux communautés françaises établies à l'étranger, inscrits dans le budget des affaires étrangères, ont enregistré cette année une amélioration sensible ; nous nous en félicitons. Ainsi une amélioration de 20 millions de francs pour les bourses est à notre sens très significative. Ces crédits avaient connu une diminution regrettable en 1987 alors qu'ils avaient sensiblement augmenté de 1982 à 1986.

Toutefois cet effort de redressement ne doit pas cacher une grande faiblesse : le nombre de Français expatriés, 1 300 000 seulement, dont moins d'un million inscrits dans nos consulats. Cela représente 2,5 p. 100 de la population française, ce qui est très peu par rapport aux pays développés voisins : on compte à peu près 5 p. 100 d'Anglais en dehors de leurs frontières, 8 p. 100 de Japonais et d'Italiens et 12 p. 100 de Suisses.

Une analyse plus fine montre que seulement 25 000 de nos compatriotes résident à l'heure actuelle dans la zone Pacifique où s'est déplacé le centre de gravité économique mondial.

Les chiffres actuels semblent indiquer que les Français immatriculés dans nos consulats tendent à diminuer. A ce sujet, je vous demande, madame le ministre, si, dans le cadre de ce budget, des mesures nouvelles seront apportées pour favoriser l'expatriation. En effet, pour que des Français quittent nos frontières, il faut donner une priorité à la scolarisation, revaloriser les bourses et traiter un certain nombre d'autres problèmes en concertation avec le conseil de l'enseignement français à l'étranger. Or le C.E.F.E. ne s'est pas réuni depuis 1986. Il devrait, notamment, aborder divers sujets : égalité des chances de tous les Français résidant hors de nos frontières pour l'accès au système éducatif et pour l'accès à l'enseignement supérieur des enfants de Français expatriés ; situation des recrutés locaux dans les établissements français à l'étranger.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour dégager les moyens d'une véritable politique d'expatriation indispensable pour accompagner et soutenir le développement de notre commerce extérieur ?

Quelles mesures incitatives seront prises pour que nos compatriotes envisagent de partir à l'étranger ?

Quelles conditions de réinsertion pourra-t-on offrir à nos compatriotes qui ont choisi à un moment de leur carrière de faire un séjour hors de France, séjour considéré comme une étape logique de leur carrière et non comme un accident de parcours ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**Mme Edwige Avica, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, vous avez bien voulu souligner qu'une des priorités de ce budget était l'attribution d'une aide significative aux Français de l'étranger. Vous avez repris certains des thèmes qui ont été

développés devant le conseil supérieur des Français de l'étranger. Ils concernent notamment l'éducation, les améliorations que l'on peut apporter à la situation sociale de nos compatriotes pour mieux l'adapter à leurs conditions de vie à l'étranger, les moyens de rendre l'expatriation plus attractive dans le domaine professionnel, public, privé, particulièrement dans les pôles de développement qui se dégagent dans le monde.

Je voudrais revenir, pour que l'on ne sous-estime pas l'effort qui a été accompli, sur certains aspects de ce budget.

Pour que notre pays soit une puissance économique prospère, un pôle d'influence dans le monde et qu'il aborde dans de bonnes conditions la compétition internationale, il est important qu'il ait aussi de nombreux ressortissants à l'étranger. Une France frileuse, égoïste, repliée sur elle-même serait assurée d'œuvrer aujourd'hui à son déclin futur.

Nous sommes particulièrement conscients du rôle moteur des Français de l'étranger pour le développement économique et commercial de notre pays, pour la présence de notre culture et de notre langue, de nos techniques, de notre industrie. C'est un ensemble. Ils sont porteurs de ce que la France a de meilleur à proposer, ses idéaux de liberté, d'égalité, de fraternité, son action pour défendre les droits de l'homme.

Je rappelle qu'à partir de 1981 le gouvernement a pris des mesures importantes pour accompagner l'expatriation : le réseau consulaire a été modernisé ; une politique sociale dynamique a été engagée ; la scolarisation des enfants français à l'étranger a été soutenue par l'augmentation des bourses ; les Français expatriés ont été représentés par un conseil supérieur, élu au suffrage universel et par un plus grand nombre de sénateurs.

Pourtant, en dépit des mesures prises en sa faveur, la population française expatriée a tendance, comme vous le disiez, à diminuer : un peu plus d'un million de Français hors de nos frontières, ce n'est pas assez ; c'est moins que nos principaux partenaires. Alain Decaux me soufflait à l'instant : « C'est parce qu'ils sont bien en France. On est bien chez nous. » (*Sourires.*) Je crois que c'est vrai, mais il y a aussi d'autres aspects que je voudrais évoquer.

Cette logistique humaine insuffisante est en plus mal répartie sur la planète et, dans un contexte budgétaire qui impose des choix, le Gouvernement français a le devoir de consacrer des moyens accrus à l'action en faveur des Français de l'étranger.

Je m'en tiendrai à quelques domaines fondamentaux qui constituent le socle d'une politique efficace de l'expatriation dont M. le ministre d'Etat a parlé dans son discours.

Au premier rang de nos priorités se situe, très naturellement, la scolarisation des enfants des Français expatriés. C'est pourquoi les crédits affectés aux bourses scolaires pour 1989 seront augmentés. Il faut apprécier l'importance de la mesure : elle représente 30 p. 100 d'augmentation par rapport à 1988, c'est dire que les bourses auront augmenté non seulement dans leur nombre mais aussi dans leur montant.

**M. Francis d'Aubert.** Et le lycée d'Alger, madame le ministre ?

**Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** A cet égard, vous avez souhaité, monsieur Le Déaut, que le Conseil de l'enseignement français à l'étranger puisse se réunir. J'ai le plaisir de vous indiquer que M. de Beaucé a pris les dispositions nécessaires en ce sens. Cette précieuse instance de concertation, qui n'avait pas été réunie depuis 1986, siègera en novembre. Seront évoquées à cette occasion les perspectives de modernisation de notre réseau d'établissements à l'étranger.

En second lieu, le Gouvernement s'attache à conduire une politique sociale dynamique qui permette l'accès du plus grand nombre à une protection de qualité et qui recherche les moyens de tendre vers une parité compte tenu des conditions de vie propres à chaque pays et des impératifs de la protection de nos compatriotes expatriés.

Dans la perspective du grand marché intérieur, la construction européenne nous a d'ailleurs conduits à entamer une réflexion approfondie sur les problèmes de protection sociale au sein des Douze.

Nous travaillons également à renforcer l'assistance et la solidarité en faveur des Français de l'étranger. Un nombre accru de nos compatriotes ont reçu cette année des secours

occasionnels ; un plus grand nombre d'aides ont été servies aux personnes handicapées et le nombre des allocations aux personnes âgées a progressé.

Enfin, le revenu minimum d'insertion, qui bénéficiera aux plus démunis de nos compatriotes, permettra de favoriser leur réinsertion en France.

Je rappelle aussi que notre réseau consulaire est le plus important du monde. Le développement de l'informatique et l'introduction de la micro-informatique contribueront encore à l'améliorer. A la fin de cette année, 60 p. 100 des Français expatriés seront gérés par des postes informatisés.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à certains d'entre vous, j'ai engagé avec le Conseil supérieur des Français de l'étranger une réflexion sur l'ensemble des problèmes de l'expatriation et de la réinsertion en France. Nous sommes attentifs à deux données.

D'une part, il n'y a pas assez de Français qui nous représentent dans les instances internationales. C'est un sujet qui nous préoccupe et sur lequel nous travaillons en relation avec le secteur interministériel qui fonctionne auprès du Premier ministre.

D'autre part, de nombreuses entreprises françaises, notamment en Europe, n'offrent pas de véritable plan de carrière à leurs cadres, qui s'expatrient. De ce fait, l'expatriation est vécue, au retour en France, comme une pénalisation, ce qui a un caractère dissuasif pour nombre de Français. Nous avons l'intention non seulement de mener une enquête et de lancer une investigation fine pour mesurer l'ampleur du problème, mais également de réfléchir aux moyens financiers nécessaires à mettre en œuvre - cela a été une des réflexions du Conseil supérieur des Français de l'étranger - pour offrir des plans de carrière et pour faciliter le retour en France de nos compatriotes expatriés et, dans cet esprit, pour améliorer les procédures générales de l'expatriation.

Vous le voyez, monsieur le député, l'effort envisagé est considérable, mais son succès ne dépend pas de nous seuls et nous souhaitons très vivement que tous les partenaires publics et privés s'y associent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bérégovoy.

**M. Michel Bérégovoy.** Mesdames, messieurs, Dakar doit accueillir, du 20 au 28 mai 1989, le troisième sommet franco-afrique. Cette rencontre va conforter sans aucun doute une amitié ancienne cultivée à l'occasion des réunions précédentes : celle de Paris au mois de février 1986, comme celle de Québec au mois de septembre 1987. Mais elle doit être beaucoup plus. Il y va de l'intérêt bien compris de la France, comme de celui de ses partenaires.

La langue française est un patrimoine commun de plus de 41 Etats et collectivités dispersés aux quatre coins du globe. La préservation de cette culture, dans une économie mondiale où les valeurs marchandes tendent à abraser les différences, est un enjeu bien sûr culturel, mais aussi économique et stratégique. Dans ce domaine, le président Senghor fut un pionnier et, grâce à son action et à sa force de conviction, ces Etats et collectivités ont pris la décision de réfléchir ensemble à ce défi.

Le résultat de cette prise de conscience commune a pris la forme d'un « remue-méninges » au sommet, dont la finalité pratique doit être relevée.

Le Président de la République a souligné avec force le caractère concret et opérationnel des conclusions adoptées. La rencontre de Québec a confirmé ces orientations. Elles sont connues. Permettez-moi de rappeler notamment la solidarité avec les plus démunis et la mise en œuvre des ressources communes destinées à préserver l'identité de tous.

De ce point de vue, monsieur le ministre, que pouvons-nous raisonnablement attendre du sommet de Dakar ?

La nécessaire réflexion sur la complémentarité de la francophonie avec les solidarités multiples des uns et des autres - grand marché en Europe, solidarité régionale en Afrique, communauté douanière entre le Canada et les Etats-Unis - sera-t-elle ouverte à cette occasion ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.

**M. Alain Decaux**, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie. Monsieur le député, vous venez d'évoquer le sommet de Dakar, précisant très justement qu'il s'agissait du troisième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage de la langue française.

Troisième sommet ! La Palice dirait lui-même que cela prouve qu'il y en a eu deux auparavant ! Mais ce troisième sommet démontrera combien était essentielle l'idée, émise à Paris par le Président de la République en 1986, quand il a invité quarante chefs d'Etat et de gouvernement à se réunir afin d'envisager la possibilité de créer entre eux ce que l'on peut désormais appeler une communauté. En effet ces quarante chefs d'Etat et de gouvernement ont signé ensemble, à Québec, un texte, que je voudrais davantage connu des Français, dans lequel ils déclarent : « Nous créons ensemble une communauté solidaire. » J'aime ce mot « solidaire », car il donne tout son sens à cette communauté nouvelle.

Oui, à Paris, à Québec, les chefs d'Etat et de gouvernement, qui parlent ensemble le français, qui se sentent unis par ce lien original, singulier, sans exemple dans l'histoire - c'est l'historien qui parle - qu'est une langue, la langue française, ont pris des décisions.

A Dakar, on va faire le bilan, ce qui est très normal. On pourra - on le sait aujourd'hui - constater que plus de 80 p. 100 des décisions prises à Québec auront été suivies d'effet.

Quand je m'adresse à des hommes familiers des conférences internationales, je sais que je suis entendu. Que, d'une conférence à une autre, l'on réalise 80 p. 100 des projets envisagés, c'est un beau succès !

Qu'y aura-t-il de neuf à Dakar ? Ce sommet aura lieu en Afrique. Le premier s'est tenu à Paris, c'est-à-dire en Europe, le deuxième à Québec, en Amérique, le troisième se tiendra à Dakar, en Afrique. C'est cela, à mon sens, la nouvelle universalité de la langue française : que dans ces trois régions du monde on se réunisse pour envisager des opérations communes.

Le sommet de Dakar consolidera les acquis. Je l'ai dit, on pourra constater que la plupart des actions engagées ont été menées à bien, mais il va aller au-delà.

Son comité international préparatoire s'est déjà réuni à six reprises, pour la dernière fois hier même à Paris. Au cours de cette dernière séance de travail, il a adopté un projet d'ordre du jour qui doit conduire les chefs d'Etat et de gouvernement à aborder des sujets nouveaux et à mettre un accent encore plus net sur les questions déjà traitées.

Ainsi, à l'initiative du Sénégal le thème de l'éducation, primordial pour les pays francophones du Sud, a été retenu. C'est un des points majeurs. Et le Président de la République française, dans une lettre adressée au Président Diouf, a d'ores et déjà marqué le vif intérêt qu'il portait à cette suggestion.

De même - cette fois à l'initiative de la France - le thème de la protection internationale de l'environnement sera proposé à l'attention des chefs d'Etats. C'est un thème grave. Quand on se souvient des menaces qui ont pesé ces derniers mois sur des pays francophones d'Afrique, il est bon que ce soit toute la communauté francophone qui traite ce problème, pour éviter que ces menaces ne ressurgissent.

En outre, sur la suggestion du Gabon, les chefs d'Etat vont aborder le thème de la place des langues et des cultures nationales dans l'espace francophone et de l'utilité de la langue française dans la valorisation réciproque de ses patrimoines culturels.

Enfin, parmi les thèmes déjà abordés, deux qui sont considérés comme fondamentaux feront l'objet d'une réflexion approfondie. Il s'agit, premièrement, de l'espace scientifique, et des techniques du futur, point essentiel, car la communauté francophone est tournée vers l'avenir ; deuxièmement, la communication audiovisuelle, domaine primordial dont l'importance n'a pas échappé aux rapporteurs que j'ai entendus ce matin.

L'homme de l'audiovisuel que j'étais a été touché par le fait que, plusieurs fois ce matin, j'ai entendu une allusion insistante à propos de la place de l'audiovisuel. Il est vrai que si nous voulons continuer la défense de la langue française dans le monde - nous sommes là pour cela et, ministre de la francophonie, j'ai été chargé de cette tâche avec

d'autres - celle-ci passe aujourd'hui essentiellement par l'audiovisuel. Il faudra que, tous, nous ayons cette idée sans cesse présente à l'esprit.

Ainsi, le sommet de Dakar consolide l'acquis. Mais il trace aussi des voies nouvelles et il s'inscrit dans une dynamique qui apparaît clairement dans le projet de budget qui vous est soumis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux premières questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean-François Deniau.

**M. Jean-François Deniau.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, je vais regrouper en une seule intervention les deux questions que je devrais poser.

Notre politique étrangère a pour mission de défendre les intérêts de la France dans tous les domaines, politique, économique, commercial, culturel, linguistique, de la vie de notre pays et de ses habitants.

Le budget qui est l'instrument de cette politique peut-être examiné en fonction des chiffres globaux ; c'est ce qu'ont fait longuement les rapporteurs compétents. On peut aussi évoquer des points particuliers et s'interroger sur l'affectation de tel ou tel crédit à telle ou telle opération. Mais il faut aller un peu plus loin, et c'est le sens des questions que je vais me permettre de vous poser.

Certains ont qualifié ce budget de « budget de convalescence ». Je ne voudrais pas que s'applique la formule célèbre d'un auteur fameux, qui, après avoir écouté les commentaires de toutes les sommités médicales qui l'entouraient, s'est écrié : « C'est clair, je meurs guéri. » Essayons donc de dépasser l'instant présent et ce budget pour voir un peu plus loin.

Ma première question a trait à la réflexion qu'il conviendrait d'engager sur la fonction diplomatique elle-même et sur les moyens matériels et humains nécessaires. Actuellement, on assiste à une sorte d'émiettement des tâches. En effet, autour de l'état-major diplomatique lui-même, se trouvent des représentants des différents ministères qui couvrent tous les domaines techniques. Je crois qu'il serait beaucoup plus intéressant que, dans toute la mesure du possible, la fonction diplomatique intègre les autres activités exercées aujourd'hui dans nos ambassades, tout particulièrement la fonction commerciale et économique.

Il y a des pays, monsieur le ministre d'Etat, qui n'ont pas de conseillers commerciaux à l'étranger et dont le commerce extérieur ne se porte pas si mal que cela. Dans d'autres pays, c'est le second de toute ambassade qui, automatiquement, assure la coordination économique et commerciale. Il serait intéressant pour de jeunes diplomates de ne pas être confinés dans des affaires seulement diplomatiques, mais de s'occuper, suivant les périodes de leur carrière, tantôt de francophonie, tantôt de commerce, tantôt de finances. Lorsqu'ils arriveraient au poste d'ambassadeur ils auraient ainsi acquis une expérience diversifiée fort utile.

Je sais que cette proposition se heurte à des problèmes de statuts assez compliqués, que les conseillers commerciaux, par exemple, ne dépendent pas du ministère des affaires étrangères et que les avantages des uns et des autres ne sont pas les mêmes. On voit même parfois des cas assez ridicules de concurrence où l'on évite de siéger dans le même bâtiment pour qu'il n'y ait pas de coordination pratique. Nous avons tous pu le constater lors de nos voyages à l'étranger. Mais ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'avancer dans le sens d'une meilleure coordination que préconisait le rapport de M. Viot, rapport que la commission des affaires étrangères avait beaucoup soutenu.

Ma seconde question touche aux droits de l'homme. En cette matière il est difficile pour le Gouvernement ou pour un représentant de la France d'intervenir si une règle simple et claire valable en tout temps et en tout lieu n'a pas été définie. Nous avons pu le constater récemment. En l'absence d'une telle règle, tout silence, comme toute intervention, peut être considéré comme critiquable.

Il existe un pays qui, dans chacune de ses ambassades, a chargé un diplomate de s'occuper des droits de l'homme. Ne pourrait-on - mais par pitié évitons un corps spécialisé, avec son statut propre - envisager cette solution pour la France ? Ce serait conforme à ses intérêts permanents et à sa mission. On éviterait ainsi le problème parfois dramatique de savoir si l'on doit se taire ou si l'on doit parler. Ce ne serait plus

veux d'adopter telle ou telle attitude, ce serait plus un problème je dirais d'opportunité diplomatique. Personne ne s'étonne que les ambassadeurs soviétiques soient communistes de conviction. Eh bien ! personne ne s'étonnerait qu'un diplomate français intervienne en faveur des droits de l'homme.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** M. Jean-François Deniau vient de poser en termes clairs le problème de la dispersion des activités diplomatiques dans le cadre de nos représentations à l'étranger.

Je voudrais lui rappeler que les textes nous permettent de lutter contre ces phénomènes de dispersion qui existent.

C'est ainsi qu'un décret de 1979 définit les attributions et les responsabilités de nos ambassadeurs. Il est très clair : tous les conseillers doivent agir sous l'autorité de l'ambassadeur. L'application de ce texte strict suffirait à donner un élément de réponse.

Cependant, dans bien des cas, je le reconnais, il en va différemment. Je suis le premier à le regretter et j'ai été le premier ministre des affaires étrangères à l'avoir dit par écrit.

Je considère en effet qu'il est nécessaire de regrouper l'ensemble des services sous l'autorité de l'ambassadeur. Je l'ai rappelé dans une lettre circulaire aux différents postes. Je vais même plus loin. Je considère que tout ce qui conduit à ne soumettre les représentants d'une administration qu'à leur hiérarchie, tout ce qui conduit à les éloigner géographiquement de l'ambassadeur est mauvais.

C'est pourquoi j'ai demandé que tous les services soient regroupés dans un même bâtiment. Cela devient une nécessité. Ce doit être une règle. J'ai indiqué que je ne donnerai plus mon accord à la construction d'une ambassade si tous les services des corps diplomatiques n'y sont pas regroupés sous la responsabilité de l'ambassadeur.

**M. Jean-François Deniau.** Bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Ce que vous avez constaté, je l'ai moi-même noté. C'est vrai de la fonction commerciale à l'intérieur des ambassades, mais on pourrait le dire de bien d'autres services. De ce fait, un certain nombre de ces représentations dites verticales acquièrent une indépendance d'esprit, de mouvement, de réflexion et d'action qui conduit très souvent à pléthore de personnel. Et il m'a été donné de constater que certaines de nos représentations commerciales, dans des pays où nos résultats ne sont pas à la mesure des effectifs qui sont présents, atteignent des limites que l'on ne peut pas imaginer. Je vais vous donner deux exemples dont j'ai pris connaissance récemment et sur lesquels je ne serai sans doute pas démenti.

En République fédérale d'Allemagne, notre représentation commerciale compte 169 personnes. Or vous connaissez l'état de nos échanges économiques avec ce pays.

L'exemple de la Suède a été porté à ma connaissance hier même, puisque je me trouvais au Danemark, à Copenhague où j'avais demandé à l'ambassadeur de France en Suède de venir participer à une réunion de travail. Notre commerce avec la Suède n'est pas particulièrement glorieux puisque la couverture de nos échanges ne dépasse pas 68 p. 100. Pourtant nous avons sur place vingt-sept ou vingt-huit représentants. De plus, détail qui ne manque pas de piquant, nous disposons d'une antenne commerciale à Göteborg, principal centre industriel où se trouvent Volvo et la S.K.F., mais elle vient d'être supprimée pour des raisons de commodité, et celui qui s'en occupait résidera désormais à Stockholm.

Je suis donc tout à fait d'accord avec vous, monsieur Deniau, sur le constat. Il convient de porter remède à la situation, mais j'avais devancé vos observations en agissant dans le sens que je viens d'indiquer.

Votre seconde question, beaucoup plus délicate, concerne le fait d'avoir ou non un représentant des droits de l'homme dans chacun des pays où nous avons déjà une ambassade. Répondre par l'affirmative, n'est-ce pas aller un peu loin, compte tenu du fait que l'ambassadeur lui-même est le représentant de la pensée française, non seulement des services diplomatiques, mais aussi des valeurs et des principes sur lesquels la République fonde son action ? Lorsqu'il est important que la France se manifeste en telle et telle occasion dans un pays où les droits de l'homme sont bafoués ou ignorés, qui, mieux que l'ambassadeur, représentant de la République, peut se charger de cette tâche ?

Évitons une spécialisation abusive. Laissons à nos ambassadeurs, dans les postes qu'ils occupent et en vertu des textes qui les habilitent à nous représenter - j'ai cité le décret de 1979 - la pleine responsabilité de cette représentation dans tout ce qui fait l'essentiel de la République.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lequiller.

**M. Pierre Lequiller.** Monsieur le ministre, depuis que l'état de guerre a été décrété en Pologne en décembre 1981, la France a réduit les crédits à l'exportation afin de pénaliser un gouvernement qui bafouait ouvertement les droits de l'homme.

Cette politique de sanctions économiques partait bien sûr d'une intention louable, mais aujourd'hui elle n'est sans doute plus appropriée. En effet, elle a touché d'abord la population et a accru sa lassitude et son découragement.

M. Lech Walesa ne s'y est pas trompé et son conseiller, M. Mazowiecki, ne m'a pas caché, lors d'un récent voyage en Pologne, que *Solidarnosc* préconisait une politique plus réaliste de la part de la France, dont la place dans le commerce extérieur polonais est passée du deuxième au septième rang et dont les échanges avec ce pays sont quatre fois inférieurs à ceux de la République fédérale d'Allemagne.

On attend du gouvernement français qu'il revise sa position pour, au contraire, augmenter ses crédits à l'exportation ou proposer un protocole dans le domaine agro-alimentaire afin de soulager les difficultés de la population.

Bien entendu, une telle initiative devrait avoir comme contrepartie, sous forme de liaison implicite fondée sur la nécessité de donner un gage à notre propre opinion publique française, un engagement des autorités polonaises pour des mesures témoignant d'une reconnaissance plus grande des droits de l'homme et de ceux des syndicats indépendants allant donc dans le sens de la réforme politique et économique souhaitée par *Solidarnosc*.

L'aide de la France serait efficace et appréciée dans la situation actuelle.

Par ailleurs, la Pologne et la France ont toujours eu de solides affinités culturelles.

L'exposition de *Paris en 4 temps* à Varsovie en témoigne par l'énorme succès qu'elle a rencontré. Il faut développer les échanges culturels de ce type.

Pourquoi pas également une présence dans l'audiovisuel à l'instar des Italiens dont la R.A.I. va diffuser dans la région de Cracovie ?

La France a donc un choix à faire entre le maintien de la politique qu'elle a pratiquée jusqu'ici et qui ne s'est pas révélé positif et un renouveau de présence qui servirait mieux la population polonaise en facilitant la tâche de Lech Walesa et de l'Eglise qui s'efforcent d'obtenir des concessions du pouvoir en évitant l'affrontement toujours générateur de répression sanglante.

Des solutions réalistes à court comme à long terme doivent être choisies : le moment est propice pour que la France pèse de toute son influence auprès du gouvernement polonais car le courage, la foi et la résistance lucide de ce peuple ne suffiront pas si les pays occidentaux ne manifestent pas leur solidarité.

Les pays occidentaux ne doivent pas, *a priori*, considérer que les pays de l'Est sont un glacis dans lequel aucune évolution n'est possible. La France a un rôle important à jouer.

Par une présence active, il faut que la France intensifie ou réactive ses liens avec certains peuples dans les pays où elle a joué dans le passé un rôle important.

Ma question est donc la suivante : monsieur le ministre d'Etat, quelles sont les mesures que le Gouvernement français compte prendre pour engager une véritable politique de renouveau de la présence française en Pologne et pour aider à la défense et à l'épanouissement de la liberté dans ce pays ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, il m'a été donné un jour de m'entretenir avec le Saint-Père du problème de la Pologne. Lorsque je l'interrogeais sur les difficultés qu'il y avait à trouver le juste langage avec la Pologne, le Pape m'a répondu que cette difficulté tient au fait que lorsqu'on se rapproche de l'Etat, on

s'éloigne de la Nation et que lorsqu'on se rapproche de la Nation, on s'éloigne de l'Etat. Je crois que c'était la sagesse même.

Vous m'accorderez cependant que, malgré cette difficulté, l'intérêt suscité en France, dans tous les milieux, par les développements de la situation en Pologne depuis les années quatre-vingt ne s'est jamais démenti, de même que la sympathie qui est témoignée dans toutes les couches de la population au peuple polonais.

Nous avons tenu, et ce n'était pas toujours facile, à maintenir, y compris dans les moments les plus difficiles, un haut niveau de relations culturelles avec la Pologne.

Depuis que je suis revenu aux affaires, je m'emploie à ce que ces relations connaissent de nouveaux développements, par exemple en ce qui concerne la diffusion de programmes de télévision, que vous avez bien voulu évoquer dans votre question.

En revanche, nos relations économiques, et vous l'avez dit, ont connu une très forte régression. Les difficultés économiques que connaît la Pologne, le poids que représentent pour la France les arriérés de remboursement de la dette polonaise expliquent en partie cette situation. Cela étant, et puisque vous m'interrogez sur ce que nous voulons faire, je vous dirai que la France qui assure la présidence du Club de Paris ne ménage pas et ne ménagera pas ses efforts pour dégager les accords nécessaires en matière de rééchelonnement de la dette.

Le dialogue politique que j'évoquais à l'instant a connu lui aussi bien des vicissitudes qui sont dues à la situation intérieure polonaise. Mais il était malgré tout nécessaire que ce dialogue fût maintenu, comme M. le Président de la République a tenu à l'exprimer lorsqu'il s'est entretenu, le 5 décembre 1985, avec le général Jaruzelski. Vous vous en souvenez. Qui ne s'en souviendra pas ?

**M. Xavier Deniau.** Nous en avons été troublés d'ailleurs !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Mon prédécesseur s'est rendu en Pologne en avril 1987. Je me suis moi-même entretenu avec mon homologue polonais à New York, en septembre dernier, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. Je puis d'ailleurs vous annoncer que je serai heureux de le recevoir en visite officielle à Paris d'ici à la fin de cette année.

J'énumère ces rencontres pour dire que le dialogue politique avec la Pologne existe bel et bien. Au mois de juin 1988, M. Rakowski, membre du bureau politique du parti communiste polonais, et nommé depuis Premier ministre, a passé une semaine à Paris. Je me suis entretenu avec lui et j'ai pu mesurer à cette occasion le succès de l'entreprise de réforme engagée en Pologne, qui passe par l'établissement d'un dialogue authentique. Et je souligne qu'à cette occasion les rencontres qui ont eu lieu entre M. Lech Walesa et le ministre de l'intérieur, en présence d'observateurs de l'Eglise polonaise, vont dans le bon sens. Il nous reste à souhaiter que la table ronde puisse se tenir dans les semaines à venir. La France suit de très près l'évolution intérieure en Pologne. Elle aidera, dans toute la mesure de ses moyens, ce pays ami à retrouver les bases saines de son équilibre.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Proveux.

**M. Jean Proveux.** Je me sens encouragé par le vibrant appel en faveur du développement de notre politique audiovisuelle à l'étranger qu'a lancé M. le ministre de la francophonie.

Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales.

Beaucoup a été dit dans ce débat sur la présence française à l'étranger, sur les enjeux culturels mondiaux, sur la francophonie. Or, tous ces objectifs, vous le savez, passent par une politique de communication dynamique qui doit disposer des moyens techniques et humains adéquats. Le premier de ces instruments reste encore la radio. Grâce au réel effort qui a été consenti à partir de 1982, Radio-France International est redevenue une des grandes radios internationales. Il est vrai que le personnel a consenti un très gros effort de productivité pour atteindre cet objectif. Mais depuis deux ans, et cela malgré le rapport Péricard - qui malheureusement n'a pas été appliqué - R.F.I. donne le sentiment de piétiner et risque de

prendre un nouveau retard par rapport à nos grands concurrents internationaux, que ce soit *Voice of America*, la *B.B.C.*, ou *Deutsche Welle*.

C'est pourquoi plusieurs questions se posent à votre ministère.

D'abord, premier problème : la maîtrise budgétaire de R.F.I. Comme chacun sait qui paie : commande. Or la rebudgétisation, décidée en septembre 1986, ne s'est jamais traduite de façon significative dans les faits.

Quelle est votre position sur la rebudgétisation et selon quel calendrier entendez-vous y parvenir ?

Par ailleurs se pose - vous le savez - le problème des moyens techniques et humains mis à la disposition de R.F.I. Actuellement, les locaux sont exigus - c'est une évidence - le matériel technique souvent obsolète, ce qui rend l'écoute de R.F.I. pour le moins acrobatique dans un certain nombre de pays.

Quant au budget de fonctionnement et au personnel, ils stagnent depuis plusieurs années.

Que pensez-vous du plan de développement de R.F.I. - dit plan Péricard - et avec quels moyens entendez-vous le mettre en œuvre ?

Enfin, chacun admet la nécessité de compléter la couverture géographique de R.F.I., en Afrique, bien sûr, dans les pays de l'Est, et surtout en Asie du Sud-Est. Mais là subsiste un certain nombre de divergences quant aux solutions à retenir.

Pouvez-vous nous préciser vos intentions en la matière ?

Mais la communication internationale, c'est aussi, et de plus en plus, la télévision. De nombreux pays - les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Italie - réalisent, dans ce domaine, et très rapidement. La France ne peut pas rester à l'écart de ces évolutions.

L'expérience de T.V. 5 utilisant les réseaux câblés est positive. Mais pourrez-vous étendre géographiquement cette expérience, en particulier dans les pays développés de l'Europe et de l'Amérique du Nord, qui sont demandeurs ?

Enfin, et je terminerai sur une dernière question - ce qui en fait évidemment beaucoup - l'utilisation des satellites de diffusion directe, et en particulier T.D.F. 1, va considérablement modifier la réception d'images de télévision françaises en Europe et en Afrique du Nord. Quels objectifs pouvez-vous atteindre dans ce domaine dès 1989 et dans les années à venir ? Je vous remercie par avance de vos réponses, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales.

**M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, comme vous l'avez dit si bien, la France se doit d'avoir une politique audiovisuelle extérieure audacieuse. Le Gouvernement s'y emploie, étant entendu que les crédits du ministère des affaires étrangères ne constituent pas l'aune unique de cette politique et de cette ambition.

Plusieurs décisions récentes en témoignent.

C'est tout d'abord le lancement, demain, du satellite T.D.F. 1. On sous-estime encore la portée de cet événement. Dans quelques mois, en effet, plus de 400 millions d'Européens, y compris dans les pays de l'Est, et de Maghrébins pourront recevoir directement, avec un équipement modique, quatre chaînes de télévision en français, dont la Sept. Partout où cela sera possible, ou souhaité, en Tunisie notamment, mon département veillera à aider à la retransmission hertzienne de telle ou telle de ces chaînes.

En Europe, nous travaillons avec nos partenaires allemands à la mise en place d'une véritable chaîne culturelle franco-allemande. Des décisions et un calendrier seront bientôt annoncés. D'autre part, le projet d'Eurêka audiovisuel qu'a souligné M. le ministre d'Etat dans son intervention, vise à susciter l'émergence, en France et en Europe, d'une véritable industrie de programmes.

Au Proche et au Moyen-Orient et en Afrique non francophone, nous permettrons également aux télévisions locales qui le souhaiteraient d'accéder à la banque de programmes transmise par satellite que constitue le projet « Canal France », porté par le ministère de la coopération.

En Amérique du Nord et dans les Caraïbes, nous pouvons saluer d'ores et déjà l'arrivée de T.V. 5, la chaîne de télévision francophone, depuis septembre dernier. Nous devons trouver les moyens, faute de mesures nouvelles dans ce budget, de poursuivre son extension.

En matière radiophonique, au premier plan de développement de Radio France internationale succédera un second plan de développement, que le Gouvernement examine en ce moment même. Il s'agit de faire en sorte que, partout dans le monde, des émissions de la France et sur la France, en plusieurs langues, soient audibles, par la réalisation d'un véritable service mondial vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en ondes courtes, certes, mais aussi, chaque fois que possible, sur les réseaux câblés et en F.M. D'ores et déjà, Radio France internationale est audible en Asie grâce à deux accords d'échanges de fréquences, l'un conclu avec la N.H.K. au Japon en juin dernier, l'autre en cours de signature avec Radio Pékin.

Un montant de trente millions de francs de mesures nouvelles a été prévu pour Radio France internationale sur le budget du ministère des affaires étrangères en investissements. Un examen interministériel est en cours sur le développement de cette société, à la lumière notamment du rapport Péricard qui fournit, là comme ailleurs, une base très utile de réflexion. L'objet en est de déterminer comment doter Radio France internationale des financements indispensables pour assumer la mission qui doit être la sienne et de définir à qui incombe la prise en charge de ces besoins.

L'action complémentaire des filiales de la Sofirad fera également l'objet d'un examen attentif.

Voilà, brièvement résumés, les principaux éléments d'une ambition en matière d'audiovisuel extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles Pistre.

**M. Charles Pistre.** L'année 1989 va être l'occasion, pour la France et les Français, de célébrer le bicentenaire de la Révolution française.

Il y a quelques jours, le président de la mission du bicentenaire a indiqué quels étaient les grandes orientations et les grands projets qu'il envisageait pour mettre en valeur l'universalité des principes qui avaient fondé cette révolution. Nous avons suffisamment parlé ici des droits de l'homme et du rôle de la France dans leur défense pour rappeler simplement que la Déclaration des droits de l'homme, l'abolition de l'esclavage, le suffrage universel ont été le fer et le pivot de la Révolution.

L'image de la France aujourd'hui est toujours, pour partie, fondée sur l'héritage de cette révolution qui est devenue un symbole universel. Combien y a-t-il encore, aujourd'hui, de mouvements de défense des droits de l'homme qui fondent leur action sur la résurgence de ce qu'ont été les actions menées par les Français en 1789 ! Combien y a-t-il encore de constitutions, de drapeaux, de symboles dans la vie quasi quotidienne dans de nombreux pays du monde qui se fondent toujours sur ces mêmes principes ! Combien y a-t-il encore aujourd'hui d'espoirs de luttes menées dans le monde qui se fondent toujours sur le souvenir de la Révolution française !

La dimension internationale de ce bicentenaire n'est donc pas à prouver. Elle a d'ailleurs déjà été prise en compte par d'autres que nous. La Communauté économique européenne, des pays étrangers francophones, bien sûr, mais d'autres aussi, ont déjà indiqué qu'ils s'en préoccupaient et qu'ils souhaitaient éventuellement participer directement à des actions que nous pourrions mener.

Aussi, monsieur le ministre, les questions que je souhaiterais vous poser ont-elles trait à la célébration de ce bicentenaire en dehors de nos frontières, sans oublier que cette célébration doit toucher au premier chef nos compatriotes installés à l'étranger.

Avez-vous l'intention d'intégrer cette dimension internationale dans le cadre ou à côté de la mission du bicentenaire ? Pouvez-vous éventuellement nous donner quelques précisions sur les projets que vous envisagez ou que d'autres envisagent avec vous ?

Enfin, est-ce qu'il existe des possibilités financières, dans le cadre de votre budget ou dans le cadre des négociations à mener avec la mission, pour que ces projets cofinancés par

des fonds français et éventuellement des fonds amis puissent permettre de faire de cette célébration un événement non seulement national mais international ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales.

**M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, la célébration du bicentenaire de la Révolution française, dont le message fait aujourd'hui partie du patrimoine de l'humanité, comme vous l'avez si bien rappelé, aura une dimension internationale, soyons-en sûrs. A travers le monde, d'ores et déjà, les projets foisonnent. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car nous n'entendons nullement faire du bicentenaire une célébration uniquement hexagonale ou simplement nombriliste.

Si nous n'avons pas l'intention d'être directifs dans l'organisation de la commémoration, nos amis étrangers dont nous devons respecter chacune des sensibilités, comprendraient mal que nous n'apportions pas notre concours à leurs initiatives, qu'elles portent ou non d'ailleurs sur la Révolution elle-même. Au-delà de sa dimension historique, le bicentenaire nous fournit donc l'occasion privilégiée d'actualiser et de renforcer l'image et le prestige de notre pays à l'étranger. C'est pourquoi le ministère des affaires étrangères, auquel il incombe de prendre en charge, conformément à sa vocation, la dimension internationale de cet anniversaire, se propose de mettre en œuvre à cet effet une stratégie d'ensemble en étroite liaison avec le ministère de la culture, la mission du bicentenaire, d'une part, et avec la commission nationale de recherche historique, d'autre part, dès qu'il s'agira de projets plus spécifiquement à composante historique.

Il s'agira d'abord de marquer cet anniversaire par une série de manifestations culturelles spectaculaires. L'année 1989, en effet, sera pour beaucoup de festivals de théâtre et de musées étrangers, l'année de la France. De Houston à Duisbourg et à Londres, la programmation théâtrale aura une composante essentiellement française avec des évocations de la Révolution. L'orchestre de Paris assurera une tournée d'envergure où il y aura cette dimension historique particulière. De grandes expositions auront lieu. Je ne citerai que celle de Moscou consacrée au bilan de l'art français du XX<sup>e</sup> siècle.

Il s'agira aussi de commémorer, au-delà d'une programmation artistique éphémère : c'est ainsi qu'a été mis à l'étude un programme de commandes et de dons d'œuvres d'art contemporain à de grandes villes étrangères. Une série d'interventions ponctuelles devraient permettre de multiplier l'impact de ces diverses manifestations dans le domaine du livre, des échanges de jeunes, etc.

Deux opérations de diffusion culturelle nous ont paru prioritaires, afin de permettre aux réseaux des centres culturels et alliances françaises à l'étranger de répondre, grâce à des matériaux audiovisuels adaptés, à la demande de nos partenaires : l'organisation de rétrospectives cinématographiques, préparées en liaison avec le Centre national du cinéma et la mission, et la réalisation d'une exposition documentaire spécifique qui sera diffusée en plusieurs centaines d'exemplaires dans tous les pays du monde, dans tous nos instituts et toutes nos alliances françaises.

Ce dispositif devrait être complété par des interventions dans trois domaines relevant de notre compétence : la recherche scientifique dès qu'il s'agit d'histoire ou de sociologie, l'action pédagogique et la coopération avec les télévisions étrangères. Sur un plan bilatéral, la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques contribuera par des missions et des invitations à l'organisation de rencontres qui relèveraient d'une démarche plus particulièrement scientifique.

Au réseau des enseignants étrangers de français qui touchent à travers le monde plusieurs millions d'élèves et d'étudiants, sera proposé un appui pédagogique sous la forme d'une documentation adaptée aux évocations possibles de la Révolution française dans chacun des pays. Ainsi, de manière plus solennelle, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sera-t-elle lue à l'initiative des associations nationales locales de professeurs de français dans la plupart des classes de français.

Le ministère des affaires étrangères envisage, enfin, d'apporter une aide à la production de films documentaires adaptés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Charles Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Je suis le dernier de mon groupe à intervenir, ce qui me vaudra sans doute la mansuétude de M. le ministre d'Etat qui doit être tout content d'en terminer. *(Rires.)*

Curieusement, je suis toujours le dernier. M. Valéry Giscard d'Estaing est parti et n'aura pas à me dire : « Dépêchez-vous ! » *(Sourires.)*

**M. Robert Montdargent.** Pas de complexes !

**M. Charles Ehrmann.** Monsieur le ministre d'Etat, je suis allé deux fois en mission en Yougoslavie.

**M. Robert Montdargent.** Très bien ! *(Rires.)*

**M. Charles Ehrmann.** En mars 1980, un peu avant la mort du maréchal Tito, le pays avait fait un bond énorme sur le plan économique avec un taux d'expansion supérieur à celui de la Communauté économique européenne.

En 1987, j'ai conduit, avec M. Xavier Deniau, une mission de la commission des affaires étrangères : la Yougoslavie était en crise.

Depuis, la crise s'accélère et devient dramatique.

Elle est constitutionnelle. Les six républiques et les deux territoires, dévorés par la bureaucratie, ne pensent qu'à leurs propres intérêts.

Elle est économique, sociale et financière. L'inflation est de 217 p. 100. Les salaires bloqués oscillent entre 400 et 650 francs pour un professeur de géographie ; les usines, surchargées de main-d'œuvre sont, surtout dans le centre et le sud, déficitaires. Le chômage est à 15 p. 100. La dette extérieure atteint 21 milliards de dollars.

Cette crise est aussi morale, avec de nombreux scandales financiers. Elle prend une teinte ethnique, opposant la Serbie, la république la plus peuplée, aux autres républiques, et cela sous les yeux revendicatifs des pays voisins. Et la ligue communiste a dû, le 22 octobre, intervenir dans ce différend.

**M. Robert Montdargent.** C'est normal ! C'était un énorme trouble !

**M. Charles Ehrmann.** Tous ces mouvements intérieurs violents ne risquent-ils pas de mettre en cause la stabilité dans les Balkans, et peut-être la paix en Europe ?

Faut-il rappeler qu'en 1914 c'est à Sarajevo que la guerre a commencé, qu'en 1918 c'est la percée du front austro-hongrois dans les Balkans qui a été le début de la fin pour les empires centraux, qu'en 1943, c'est dans les Balkans que Winston Churchill voulait créer le deuxième front, qu'en 1948 - tant pis pour M. Montdargent *(Sourires)* - c'est dans les Balkans que Tito a stoppé Staline.

**M. Robert Montdargent.** Et, en 1988, c'est le voyage de M. Ehrmann ! *(Rires.)*

**M. Charles Ehrmann.** C'est dire l'importance de ce pays !

La Yougoslavie, en crise dramatique, a besoin de l'Europe. La France, certes, a aidé au rééchelonnement de la dette. La Yougoslavie fait avec la Communauté économique européenne 25 p. 100 de son commerce, mais quatre fois moins avec la France qu'avec la République fédérale d'Allemagne et deux fois et demie moins qu'avec l'Italie !

Il faut faire davantage, monsieur le ministre d'Etat. J'ai besoin, en pensant à la paix, d'être rassuré sur l'avenir de la Yougoslavie à laquelle tant de liens, notamment sentimentaux - rappelons-nous la guerre 1914-1918 et la Résistance - nous attachent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Ehrmann, je connais depuis longtemps le soin que vous apportez à analyser tout ce qui se passe dans ce pays ami qu'est la Yougoslavie. Il m'arrive même de lire les articles que vous publiez dans un grand quotidien régional, en l'occurrence *Nice-Matin* ; je suis donc parfaitement au courant de la pensée que vous développez dans ses colonnes.

La situation en Yougoslavie s'est brusquement aggravée...

**M. Robert Montdargent.** Depuis le voyage de M. Ehrmann ! *(Sourires.)*

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** ... au cours des derniers mois. Cette situation est inhérente à la structure même de l'Etat, un Etat fédéral, vous l'avez rappelé, qui comporte un grand nombre de républiques et des pays autonomes, mais qui est surtout composé de sept grandes communautés ou ethnies différentes, pour ne pas dire sept peuples, qui ont embrassé quatre religions différentes, qui parlent plusieurs langues et n'ont pas de langue véhiculaire mais, seulement une langue dominante, le serbo-croate ; bref, une situation qui, dans un temps ordinaire, est déjà difficile à gérer, et l'équilibre n'a pu être maintenu que grâce à la forte personnalité du maréchal Tito dont la disparition a créé le premier trouble dans le pays.

Le deuxième trouble est venu de la désagrégation de la situation économique qui a ravivé les antagonismes nationaux. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, les manifestations d'impatience les plus virulentes soient venues des mouvements nationalistes, et notamment des Serbes.

Cette situation intérieure de la Yougoslavie contraste avec le rôle important qu'elle joue sur la scène internationale, et vous l'avez rappelé très brillamment, monsieur Ehrmann, en évoquant certaines époques de l'histoire. Mais, si nous regardons les choses de plus près, le rôle de la Yougoslavie est aussi important aujourd'hui qu'il l'était en 1914, en 1918 ou en 1949. N'est-ce pas en Yougoslavie que se sont réunis au mois d'octobre 1987, si mes souvenirs sont exacts, les ministres des affaires étrangères de tous les pays des Balkans ? N'est-ce pas la Yougoslavie qui a présidé pendant de longues années le mouvement des neutres et des non-alignés, et qui vient d'être réélue à la présidence de ce mouvement, pour la deuxième fois, et à titre tout à fait exceptionnel ? Il va sans dire que nous apprécions comme vous-même l'importance du rôle de la Yougoslavie dans cette région du monde, et la diplomatie française, croyez-le bien, suit avec un intérêt égal au vôtre tout ce qui peut s'y passer.

Mais la France se propose d'agir pour aider la Yougoslavie dans cette passe difficile, sans pour autant vouloir intervenir dans ses affaires intérieures. Ce sont en effet les Yougoslaves eux-mêmes qui, à l'occasion du plénum du comité central de la Ligue communiste qui s'est tenu les 17 et 18 octobre dernier, a « rajéuni », si je puis m'exprimer ainsi, les cadres et en tout cas a changé un grand nombre d'entre eux pour tenter de rétablir l'ordre dans le pays. La France n'a nullement l'intention de s'ingérer dans les affaires de la Yougoslavie, mais elle apportera son aide.

De quelle façon peut-elle le faire ?

Elle le fait en maintenant un dialogue politique, culturel et économique avec ce pays - le ministre du commerce extérieur s'est rendu récemment en Yougoslavie ; d'autres membres du Gouvernement s'y rendront. Nous maintiendrons un dialogue, un niveau d'échanges compatible avec sa situation propre.

En tous cas, croyez bien que ce pays, proche de nous par l'histoire et aussi par ce qu'il représente, est au cœur de nos préoccupations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lequiller.

**M. Pierre Lequiller.** Je pose une question formulée de M. Guy Teissier.

Monsieur le ministre d'Etat, le Liban se trouve plongé depuis le 23 septembre dans une nouvelle épreuve, dépourvu d'abord de Président de la République puis, maintenant, de président du Parlement. Aujourd'hui, deux gouvernements concurrents coexistent, prétendant chacun détenir la légitimité du pouvoir.

Cette situation s'ajoute aux épreuves endurées depuis bientôt quinze ans par ce peuple industriel, cultivé, grand ami de la France.

Devenu le champ clos des luttes de ses voisins et même de la plupart des pays de la zone, le Liban, victime de l'impérialisme de ses voisins et de l'ambition de certains de ses enfants, a successivement perdu sa paix, son indépendance, son économie. Il avait su préserver malgré tout les apparences de l'Etat, qui à leur tour sont attaquées aujourd'hui.

Depuis des siècles, pour les Libanais, la France n'est pas un pays comme les autres. Tous les oppresseurs du Liban ont, au cours des siècles, trouvé la France sur leur chemin. La France, leur « douce Mère », ne peut se désintéresser de leur sort. Elle a présidé à l'indépendance et à la mise en place des institutions de ce pays.

Monsieur le ministre d'Etat, je conçois aisément que l'efficacité d'une politique étrangère se mesure parfois à sa discrétion. Je voudrais néanmoins profiter de l'occasion pour vous demander de réaffirmer solennellement l'attachement de la France au peuple libanais et aux efforts que fait ce peuple pour sauvegarder son identité, sa culture et son indépendance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, non seulement je l'ai dit, mais je le répète ici avec toute la solennité que vous sollicitez, la France reste de cœur et d'esprit attachée au Liban. Mais les réalités sont là.

Vous avez dit vous-même dans quelles conditions le Président Gemayel avait quitté le pouvoir au mois de septembre dernier. En vertu de l'article 53 de la Constitution libanaise, avant de quitter ses fonctions, il a désigné un Premier ministre en la personne du général Aoun, qui peut donc se prétendre légitimement le chef du conseil des ministres en place, lequel, en vertu de la Constitution et en l'absence d'un Président de la République, gère les affaires de l'Etat.

Mais il se trouve que l'ancien Premier ministre, M. Selim Hoss, qui avait repris sa démission, se prétend, lui, le chef du Gouvernement légitime.

En résumé, aujourd'hui, la situation au Liban est la suivante : deux pouvoirs se disputent la légitimité. Ajoutez à cela l'absence de chef d'Etat, ajoutez que l'élection présidentielle n'a pas pu se tenir dans les conditions prévues par la loi suprême, ajoutez enfin que le renouvellement du président de l'Assemblée n'a pas pu, lui non plus, avoir lieu, et vous avez le tableau complet de la situation libanaise.

Il n'est pas possible de laisser dire que la France aurait été absente pendant cette époque, et je serai le dernier à évoquer l'argument de la discrétion. Elle a, en toutes occasions, répété son attachement au processus institutionnel libanais, considérant que l'élection du président de la République était la clé de voûte de tout le système. Elle l'a dit officiellement, elle l'a dit en toutes occasions. Nous l'avons répété devant l'Assemblée des Nations unies. J'ai eu l'occasion de le dire ici même à cette tribune.

Le ministère des affaires étrangères a dépêché à plusieurs reprises des missions exploratoires au Liban et dans les pays de la région pour tenter, avec d'autres, de mettre sur pied une solution qui puisse recueillir l'assentiment de tous les Libanais.

Par la suite, devant l'aggravation de la situation, j'ai saisi le secrétaire général de l'O.N.U. d'une demande tendant à faire que la communauté internationale s'intéresse au sort du Liban.

Car devant ce tableau, aussi noir soit-il, des éléments auxquels on pourrait tenter de se raccrocher existent. La vie continue au Liban, les banques sont ouvertes, les fonctionnaires font leur métier, on circule dans les rues et même si, de temps à autre, la télévision nous renvoie des images cruelles de combats qui s'y livrent, il n'en demeure pas moins que la vie ordinaire et quotidienne existe.

Les deux chefs de gouvernement qui se disputent la légitimité libanaise s'accordent sur un seul point, qui consiste à dire tous les deux qu'ils veulent procéder à l'élection présidentielle. Mais ils constatent en même temps qu'ils sont incapables de la réaliser.

C'est le raisonnement que j'ai tenu au secrétaire général de l'O.N.U. pour lui demander si, dans les circonstances actuelles et quelles que soient les difficultés juridiques, que d'aucuns considèrent comme insurmontables, il n'était pas souhaitable que l'organisation des Nations unies, dans un premier temps, lance un appel - ce qu'elle fit - et, dans un deuxième temps, envoie une mission sur place pour tenter de faire que l'élection ait lieu dans des conditions de sauvegarde, de protection et de liberté de ceux qui peuvent y procéder.

Les choses en sont là et la France, loin de se résigner ou de baisser les bras, continuera d'agir. Elle continuera, conformément à sa tradition, à parler avec tous les Libanais, quelles que soient leur confession et leur origine, et les Libanais le savent. Car la France qui a, c'est vrai, été à l'origine de cet Etat ami, a toujours considéré que le Liban était resté proche de nous. Elle continuera d'agir dans le même sens pour faire qu'il retrouve un jour son intégrité et son indépendance.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bérégovoy, au titre du groupe socialiste, dernier orateur inscrit pour les questions.

**M. Michel Bérégovoy.** Monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la France est une terre d'asile et elle doit le rester. Les victimes de persécutions idéologiques et d'opinions doivent toujours pouvoir compter sur l'hospitalité de notre pays.

Cet engagement n'a jamais été et ne peut pas être étendu aux hommes et aux femmes qui émigrent pour des raisons économiques. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement de valeur sur les effets humains, dramatiques, du sous-développement. C'est un autre débat que nous aurons l'occasion d'approfondir le 18 novembre, au cours de l'examen du budget du ministère de la coopération et du développement.

La prise en compte effective des demandes d'asile nécessite donc un traitement vigilant, équitable et rapide. C'est le rôle de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, plus connu sous son appellation abrégée d'O.F.P.R.A.

Cet organisme est saturé depuis quelques années par une montée régulière et soutenue des demandes d'asile. Les dossiers examinés, dans des conditions difficiles et dans des délais excessifs, ont créé des situations humaines inacceptables, contraires à la lettre et à l'esprit du droit.

L'O.F.P.R.A. bénéficie cette année d'un supplément de moyens matériels et humains appréciable. Cela permettra-t-il, monsieur le ministre, d'accélérer le traitement des dossiers présentés aujourd'hui et d'envisager l'avenir avec sérénité ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**Mme le ministre délégué auprès de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, je me suis exprimée sur ce sujet devant la commission consultative des droits de l'homme il y a quelques semaines. Je reprendrai devant vous l'analyse que j'y ai développée.

Tout d'abord, il ne faut absolument pas se tromper de débat. Ce qui est en cause, ce n'est pas la procédure française. J'ai pu le vérifier à Genève où j'ai discuté avec le haut-commissaire aux réfugiés. La procédure française est considérée comme une des meilleures d'Europe, notamment en raison du recours qu'elle prévoit.

Le problème tient à la difficulté de réaliser un traitement accéléré des demandes qui ne sont pas contestables alors que nous devons faire face à une accumulation de demandes. De ce point de vue, nous souhaitons ardemment que des progrès soient faits dans l'harmonisation européenne en matière de droit d'asile, parce que c'est très certainement un des éléments de réponse à la question que vous posez. Quand vous saurez que certains pays accueillent très peu de monde et que d'autres pays en accueillent certainement beaucoup, mais en ne leur accordant parfois le statut de réfugié qu'au bout de cinq ans, vous comprendrez, en effet, qu'il puisse y avoir un renforcement des flux vers la France. Les progrès vers l'harmonisation européenne sont donc indispensables.

Venons-en maintenant à la situation de l'O.F.P.R.A. et aux difficultés que cause à cet organisme l'augmentation du nombre de demandes, qui sont passées d'un peu plus de 18 000 en 1980 à 27 000 en 1987 et devraient atteindre 32 000 en 1988.

Comme vous l'avez souligné, une bonne partie de ces demandes ne sont pas considérées comme recevables. Environ 67 p. 100 sont rejetées par l'O.F.P.R.A. parce qu'elles n'entrent pas dans le champ d'application de la convention de Genève relative au statut des réfugiés. Elles font donc presque toutes l'objet d'un recours.

Depuis 1982, les moyens affectés à l'O.F.P.R.A. et à la commission des recours ont été notablement renforcés, mais l'effet de ce renforcement s'est trouvé limité par l'augmentation parallèle du nombre des demandeurs. Grâce aux efforts entrepris, la commission a cependant pu examiner près de 15 000 requêtes par an. Toutefois, selon nos évaluations, pour faire face au flux actuel des recours, il lui faudrait atteindre un rythme d'examen d'environ 20 000 dossiers par an.

Le problème se pose autant pour l'O.F.P.R.A. que pour la commission, puisque l'office ne parvient pas à traiter dans des délais acceptables les demandes de statut de réfugié qui lui sont adressées.

Ayant insisté sur des aspects qui dépassent le cadre français, en particulier sur ce qui se passe en Europe, j'en reviens maintenant aux moyens que nous avons prévus, étant entendu, je le répète, que la procédure elle-même n'est pas fondamentalement en cause.

Le budget qui vous est présenté prévoit une mesure nouvelle de trois millions de francs qui porte le budget de l'établissement de 39 à 42 millions de francs. Nous recherchons actuellement, à un niveau interministériel, comment donner à l'office et à la commission des recours les moyens complémentaires dont ils ont besoin, notamment pour combler les retards accumulés. Cette réflexion devrait déboucher, nous l'espérons, avant la fin de l'examen de la loi de finances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, du ministère chargé de la francophonie et du secrétariat d'Etat chargé des relations culturelles internationales.

Les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère des affaires européennes.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Affaires européennes :

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 296, au nom de la commission des affaires étrangères : tome III. - Affaires européennes : institutions, marché unique, monnaie, de M. Jean Seitzinger ; tome IV. - Affaires européennes : recherche, technologie, télécommunications, de M. Jean-Yves Le Déaut.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

